



# RAPPORT DE GESTION 2023

Réf: 07/2024



# TABLE DES MATIÈRES

	Le mot de la Syndique	8
	Conseil communal	9
	Municipalité	13
<b>1.</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>21</b>
1.1	Organigramme de la Commune de Cossonay	21
1.2	Ressources humaines	22
1.3	Entreprise formatrice	23
1.4	Office communal de la population	23
1.5	Archives communales	26
<b>2.</b>	<b>POLICE &amp; SECURITE</b>	<b>26</b>
2.1	Police municipale et stationnement	26
2.2	Yéniches	27
2.3	Déprédations	27
2.4	Vidéosurveillance	27
2.5	Crise énergétique	27
<b>3.</b>	<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE &amp; URBANISME</b>	<b>28</b>
3.1	PACom	28
<b>4.</b>	<b>PROMOTION ECONOMIQUE &amp; TOURISME</b>	<b>29</b>
4.1	Association régionale Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM)	29
4.2	Point I	30
<b>5.</b>	<b>AFFAIRES SOCIALES</b>	<b>31</b>
5.1	Action sociale	31
5.2	Objectif logement	33
<b>6.</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>34</b>
6.1	Commission communale Agenda 21	34
6.2	Fonds pour le développement durable	36
6.3	Cité de l'énergie et plan climat	36
<b>7.</b>	<b>TRAITEMENT DES DECHETS</b>	<b>37</b>
7.1	Valorsa SA	37
7.2	Centre de tri des déchets	38
7.2.1	Déchets - statistiques (Borgeaud Transports)	38
7.2.2	Ecopoint de la Vy Neuve	38
7.3	Taxe forfaitaire	38
7.4	Ecorecyclage SA	38
<b>8.</b>	<b>TRANSPORTS &amp; MOBILITE</b>	<b>39</b>
8.1	Transports publics	39
8.2	Arrêts de bus	39
8.3	Mobility	40
8.4	Cartes journalières CFF	40
8.5	Transports accompagnés	40



Clocher du petit collège. Source: STC, Commune de Cossonay.

## TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

9.	<b>PARCS, JARDINS, DOMAINES, AGRICULTURE &amp; FORÊTS</b>	41
9.1	Fleurissement	41
9.2	Jardins communaux	41
9.3	Inventaire et protection des arbres	41
9.4	Domaine et agriculture	41
9.5	Déjections canines	41
9.6	Forêts	42
9.6.1	Forêts communales	42
9.6.2	Groupement forestier	43
9.6.3	Îlot de sénescence	43
9.6.4	Création du Marais des Lièvres	44
10.	<b>ROUTES, CHEMINS &amp; VOIRIE</b>	45
11.	<b>SERVICE DE L'EAU ET DE L'EPURATION</b>	46
11.1	Eau potable	46
11.2	Eaux claires et usées	47
11.3	Vortex	48
11.4	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthalaz-Penthalaz-Daillens-Bettens-Sullens-Bournens (AIEE)	48
12.	<b>SERVICES INDUSTRIELS</b>	49
12.1	Electricité / Consommation / Coûts	49
12.2	Extinction nocturne	49
13.	<b>ECOLES</b>	50
13.1	ASiCoPe - Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz	50
13.2	ASICOVV - Association scolaire intercommunale Cossonay Veyron-Venoge	52
14.	<b>PETITE ENFANCE ET JEUNESSE</b>	54
14.1	AJERCO	54
14.2	Ludothèque intercommunale de la Venoge	55
14.3	Structure d'accueil parascolaire communale «La Goûtine»	55
14.4	Autre structure	56
14.5	CLAC	56
14.6	PAMtine	56
15.	<b>INTEGRATION ET CULTES</b>	57
15.1	Cours de français	57
15.2	Cultes	57
15.3	Action Parrainage Venoge	57
16.	<b>AFFAIRES CULTURELLES</b>	58
16.1	Théâtre du Pré-aux-Moines	58
16.2	La S.A. du Cinéma de Cossonay	58
16.3	Bibliothèque communale	59
17.	<b>SANTE PUBLIQUE</b>	60
17.1	Plan canicule	60

## TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

---

18.	<b>BÂTIMENTS COMMUNAUX</b>	61
18.1	Travaux effectués	61
18.2	Inventaire	63
19.	<b>POLICE DES CONSTRUCTIONS</b>	64
19.1	Dossiers traités en 2023	64
19.2	Pose de capteurs solaires	65
19.3	Dossiers des autres communes	65
19.4	Commission consultative en matière d'architecture et d'urbanisme	65
20.	<b>INFORMATIQUE</b>	66
20.1	Infrastructure	66
20.2	Logiciels	66
20.3	Téléphonie	66
21.	<b>DEFENSE INCENDIE ET PROTECTION CIVILE</b>	67
21.1	Service Défense Incendie et Secours Région Venoge (SDIS)	67
21.2	Organisation régionale de protection civile (ORPC)	69
22.	<b>SPORTS</b>	70
22.1	Activités sportives	70
22.2	Clubs sportifs	70
22.3	Station BoxUp	70
22.4	Association intercommunale du camping de la Venoge (AIPCV)	70
22.5	Association de la piscine intercommunale des Chavannes (ASPIC)	71
23.	<b>LEXIQUE DES ABBRÉVIATIONS</b>	72
24.	<b>CONCLUSION</b>	73

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 (mise à jour le 1er janvier 2007) sur les communes, article 93c,
- du Règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1er juillet 2007) sur la comptabilité des communes, article 34,
- du Règlement du Conseil communal de Cossonay, du 14 avril 2022, article 93,

la Municipalité a l'honneur de vous remettre le présent rapport sur sa gestion pendant l'année 2023.

Adopté dans sa séance du 6 mai 2024.

# RAPPORT DE GESTION 2023

VILLE DE  
COSSONAY

## LE MOT DE LA SYNDIQUE

---

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil communal,  
Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a le plaisir de vous présenter les éléments saillants de l'année écoulée. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que notre Commune a vécu une année riche en rebondissements avec de nombreux changements au niveau de l'Administration communale, tant à la Bourse communale qu'au sein du Greffe; des départs et des arrivées que nous détaillons dans ce rapport. Des changements aussi au niveau de la Municipalité, avec deux départs et deux arrivées.

Et enfin, une arrivée massive d'habitantes et d'habitants, au gré des nouvelles constructions, en particulier du côté de Nouvelle Terre et d'Eolia. C'est ainsi une augmentation de population d'environ 400 personnes à laquelle il a fallu faire face.

Ces changements, la Municipalité a préféré en faire une force, plutôt qu'une faiblesse et, tant qu'à faire, elle a mis en place toute une réflexion sur son organisation et celle des différents services. Cette réorganisation vise à donner plus d'autonomie aux services de l'administration, avec une meilleure lisibilité des divers dicastères.

A fin 2023, on pouvait dire qu'il y avait encore « du pain sur la planche » pour mettre en œuvre la nouvelle organisation, tout en espérant pour la suite une certaine stabilisation.

La Municipalité vous souhaite beaucoup de plaisir à découvrir cette vue rétrospective.

**Valérie Induni**  
Syndique



## CONSEIL COMMUNAL

---

Au 31 décembre 2023, la composition du Conseil communal, ainsi que celle de ses commissions et délégations, étaient les suivantes :

### Président

Loris Stehlé

### Premier vice-président

Steve Corminboeuf

### Deuxième vice-président

Patrick Baudin

### Scrutateurs

Yssam Ben Khelifa

Yann Rime

### Scrutateurs-suppléants

Marianne Vulliamy

Jonathan Sidler

### Huissiers

Pierre Mermoud

Nadia Macaione (huissière-suppléante)

### Secrétaire

Delphine Cicchi

### Commission de gestion

Jean-Pierre Bernhard

Pascal Meister

Marianne Vulliamy

Sophie Ruchat

Audrey Antonietti

### Commission des finances

Steve Corminboeuf

Cyril Mumenthaler

Sylvie Kongsunton

Pascal Duvoisin

Stephan Hürzeler

Délégués au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Cossonay - Penthalaz (ASiCoPe)

Yannick Maury

Sophie Ruchat (suppléante)

Délégués à l'Association intercommunale pour

l'épuration des eaux usées de Cossonay, Penthalaz, Penthaz, Daillens, Bettens, Bournens, Sullens (A.I.E.E.)

Elisabeth Clément

Loris Stehlé

Joey Dias

Roland Giroud

Nicolas Schlaeppli

David Cornamusaz

Yann Rime

Stephan Marzinotto

Déléguées au Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de Cossonay Veyron-Venoge (ASICOVV)

Sophie Ruchat

Anita Reichen (suppléante)

Délégués au Conseil intercommunal de l'Association de la piscine intercommunale des Chavannes (ASPIC)

Géraldine Schärer

Yssam Ben Khelifa (suppléant)

Délégués à la Commission intercommunale de contrôle de la gestion du Conseil exécutif de l'Entente intercommunale Cossonay-Dizy pour l'exploitation de la nappe phréatique du bois du Sépey

Roland Giroud

Alexis Carrel

Commission communale de recours en matière d'impôts communaux

Ricardo Magalhaes Da Silva

Eddy Morel

Patrick Oppliger

Elisabeth Clément (suppléante)

Délégués du Conseil communal à la Commission extraparlamentaire chargée d'élaborer et de mettre en œuvre un Agenda 21 communal

Thomas Sigrist

Audrey Antonietti

Philippe Viquerat

Délégués du Conseil communal au réseau enfance Cossonay et région (AJERCO)

Anne Petermann

Cédric Debétaz (suppléant)

## MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Par parti, présentés dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages obtenus (état au 31.12.2023).

<b>LISTE N° 1</b>	
<b>Parti socialiste (PS) - Les Verts - Indépendants de gauche</b>	
1	Maury Yannick
2	Girardet Gaël
3	Sidler Jonathan
4	Petermann Anne
5	Rosset Christian
6	Antonietti Audrey
7	Belaïd Pia
8	Clément Elisabeth
9	Huot Jean-Claude
10	Stehlé Loris
11	Duvoisin Pascal
12	Magalhaes Da Silva Ricardo
13	Marin Diego
14	Hürzeler Stephan
15	Debétaz Cédric
16	Vogel Christine
17	Arn Chantal

<b>LISTE N° 2</b>	
<b>PLR Libéraux-Radicaux</b>	
1	Dias Joey
2	Meister Pascale
3	Bosco Ehrbar Renata
4	Brot Laurence
5	Giroud Roland
6	Reichen Anita

<b>LISTE N° 3</b>	
<b>Entente de Cossonay</b>	
1	Pidoux Sébastien
2	Roseng Romain
3	Schärer Géraldine
4	Morel Eddy
5	Carrel Alexis
6	Cretegnny Jacky

7	Oppliger Patrick
8	Bernhard Jean-Pierre
9	Schlaepi Nicolas
10	Blanc Philippe
11	Sigrist Thomas
12	Rime Yann
13	Leiser Sabine
14	Cornamusaz David
15	Vulliamy Marianne
16	Rossier André
17	Menoud Hélène
18	Marzinotto Stephan
19	Bachofner Sandrine
20	Ruchat Sophie
21	Leiser Marie-Claire
22	Corminboeuf Steve
23	Giordano Anex Clotilde
24	Baudin Patrick
25	Mumenthaler Cyril
26	Ben Khelifa Yssam
27	Kongsunton Sylvie
28	Mizar Sophie
29	Guido Maria Lena
30	Viquerat Philippe

<b>LISTE N° 4</b>	
<b>Indépendants</b>	
1	Hovsepien Eric
2	Arnold Laurent

Durant l'année 2023, le Conseil communal a siégé à six reprises. Une fois à l'Aula du Théâtre (PAM 3), une fois à l'Auditorium du bâtiment principal du centre TCS et quatre fois à la salle du Conseil communal en haut de la Maison de Ville.

## PRÉAVIS MUNICIPAUX

### 19 préavis ont été présentés au Conseil communal durant l'année

01/2023	Préavis municipal concernant l'adoption du règlement communal sur les terrasses des établissements publics
02/2023	Préavis municipal concernant un crédit d'étude pour la réalisation d'un parc public dans la zone des Chavannes
03/2023	Préavis municipal concernant l'engagement d'un-e délégué-e durabilité, énergie, climat et mobilité ainsi que pour les projets de développement durable 2023
04/2023	Préavis municipal relatif à l'adoption des statuts et à l'adhésion à l'Association intercommunale de Vy de Mauraz
05/2023	Réponse à la motion «Pour voir la nuit»
06/2023	Préavis municipal concernant la mise en place d'un système de vote électronique pour les séances du Conseil communal
07/2023	Préavis municipal relatif aux comptes communaux 2022
08/2023	Préavis municipal relatif à la gestion de la Municipalité durant l'année 2022
09/2023	Préavis municipal concernant une demande de crédit pour la création de deux arrêts de bus à La Tannaz

10/2023	Préavis municipal concernant une demande de crédit pour la création de deux arrêts de bus au Bicentenaire
11/2023	Préavis municipal concernant une demande de crédit pour l'organisation d'une étape du Tour de Romandie 2025
12/2023	Préavis municipal concernant l'acquisition d'un véhicule électrique pour le secteur des Travaux et de la Voirie
13/2023	Préavis municipal relatif à l'arrêté d'imposition communal pour l'année 2024
14/2023	Préavis municipal relatif à la rémunération des membres de la Municipalité pour la fin de la législature 2021-2026
15/2023	Préavis municipal relatif au budget 2024
16/2023	Préavis municipal relatif à l'extension du réseau communal d'eau potable et de défense incendie au lieu-dit «En Valezard»
17/2023	Préavis municipal relatif à la demande de crédit d'étude pour la réfection de la chaussée et l'adaptation des réseaux souterrains au Ch. de Jolimont
18/2023	Réponse à la motion Corminboeuf, Maury, Sigrist pour une modification du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux
19/2023	Préavis municipal relatif au règlement d'ouvertures et de fermetures des magasins

Par ailleurs, les membres du Conseil communal ont déposé plusieurs objets :

20.02.2023	Motion «Pour une modification du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux», déposée par Steve Corminboeuf, Yannick Maury et Thomas Sigrist
24.04.2023	Postulat «Pour la création d'une aire de jeu dans le hameau d'Allens», déposé par Sophie Ruchat, Laurent Arnold, Sandrine Bachofner, Joachim Cretegy et Eric Hovsepian
24.04.2023	Postulat «Pour un accès piétonnier sécurisé à la déchetterie», déposé par Pascal Duvoisin, Jean-Claude Huot et Thomas Sigrist
09.10.2023	Interpellation «Pour un lieu associatif dynamique et central à Cossonay», déposée par Pascal Duvoisin, et Thomas Sigrist
09.10.2023	Motion «Pour la création et la rénovation de places de jeux publiques en faveur de la prévention et la promotion de la santé des enfants», déposée par Anne Petermann et Pascal Duvoisin
11.12.2023	Interpellation «Quelle stratégie et quelle politique de stationnement à Cossonay», déposée par Yannick Maury et Thomas Sigrist

La Municipalité a répondu aux objets suivants (hors simples questions):

- Réponse à la motion Antonietti - Sigrist « Pour voir la nuit»
- Réponse à l'interpellation Cornut - ARASMAC
- Réponse à l'interpellation Pascal Duvoisin et Thomas Sigrist «Pour un lieu associatif dynamique et central à Cossonay»

## CLÔTURE DE PRÉAVIS MUNICIPAUX

### PRÉAVIS N°2/2013 ET PRÉAVIS N°5/2018

	Selon préavis non-amendé	Selon préavis amendé	Coût effectif hors crédit d'étude
Coût total	3 827 419.69	3 827 419.69	3 827 419.69
Participation ASICOPE	-	-	-
Part Cossonay à l'étude			244 776.56
Coût à charge Commune	<b>3 827 419.69</b>	<b>3 827 419.69</b>	<b>3 582 643.13</b>
Budget total	3 969 547.20	3 739 533.75	3 739 533.75
	- 142 127.51	87 885.94 -	156 890.62

Cpte 9143.69 Préavis 2/2013-Crédit étude Campagne des Chavannes 389 009.00

Année	Travaux	Rbt	Prél.Fds réserves	Amortissements	Amortissements
					Supplémentaires
2013	54 209.55				
2014	211 540.00				
2015	99 543.25				
2016	29 677.30				
2020		394 970.10			
<b>Coût</b>	<b>394 970.10</b>	<b>394 970.10</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Amortissement en 30 ans

364.503.69

Laisser ouvert pour rbt par Asicope

Cpte 9143.1805 Préavis 5/2018 Complexe campagne des Chavannes 3739533.75

Année	Travaux	Vente	Prél.Fds réserves	Amortissements	Amortissements
					Supplémentaires
2018	105 112.85				
2018	5 068.75				
2019	930 791.75				
2020	2 306 202.80				
2021	336 935.70				
2022	143 307.84			127 580.00	300 000.00
2023	0.00			117 240.00	
<b>Coût</b>	<b>3 827 419.69</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>244 820.00</b>	<b>300 000.00</b>

87 885.94

364.503.1805

Le préavis 2/2013 a été clôturé après remboursement par l'ASICoPe en 2020.

Toutefois, le montant n'a pas été reporté sur le préavis 5/2018 amendé alors même qu'une participation au crédit d'étude devrait y figurer.

Modifications par rapport au préavis :

- Passage de 22 à 44 places de garderie
- Suppression de l'abribus vers l'arrêt scolaire
- Installation d'une borne rétractable, à la demande de la Municipalité
- Part de l'appartement de fonction reprise par l'ASPIC
- Suppression de la ludothèque /remplacement par la construction de bureaux pour l'administration scolaire primaire

# MUNICIPALITÉ

La Municipalité a tenu quarante-sept séances régulières, les lundi après-midi, ainsi que deux séances extraordinaires convoquées pour traiter de sujets particuliers, dont l'étude du budget 2024 et des comptes 2022.

Deux membres de la Municipalité ont annoncé leur décision, au printemps, de quitter leur mandat à la fin du mois de juin 2023 :

- M. Bernard Ebener, vice-président, Municipal depuis le 1er juillet 2011
- M. Philippe Zufferey, Municipal depuis le 1er juillet 2021.

L'ensemble du collège Municipal, ainsi que le personnel communal remercient MM Ebener et Zufferey pour leur engagement en faveur de la Commune de Cossonay.

A la suite de ces deux démissions, des élections complémentaires ont eu lieu le 18 juin 2023. Cinq candidats se sont présentés à celles-ci :

- M Sidney Borgeaud, liste Pour Cossonay
- M. Jean-Claude Challet sur une liste commune pour CossEntente
- M. Joachim Creteigny sur une liste commune pour CossEntente
- M Eric Hovsepian pour l'Entente Indépendante
- M Loris Stehlé, pour Ensemble pour l'Ouverture / EPL0

Au terme du premier tour, aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue. Un second tour a donc eu lieu avec quatre candidats, le 9 juillet, suite au retrait de M. Sidney Borgeaud. Lors de celui-ci, M. Joachim Creteigny et M. Jean-Claude Challet ont été élus avec respectivement 612 et 606 voix. M. Loris Stehlé et M. Eric Hovsepian n'ont pas été élus.

## RÉPARTITION DES DICASTÈRES

Lors de la première séance de la nouvelle Municipalité, la répartition des dicastères a eu lieu. La réorganisation de l'administration communale ayant déjà débuté et dans un souci de cohérence entre dicastères et services, les trois Municipaux déjà en place ont procédé, dans un premier temps, à un certain nombre de modifications:

- M. Claude Moinat a quitté les finances communales et a repris l'aménagement du territoire et la police des constructions
- Mme Valérie Induni a quitté la promotion économique, le tourisme et l'aménagement du territoire et a repris les finances communales.
- Mme Florence Texier-Claessens a repris le tourisme et les sports.

Après une discussion nourrie, les dicastères ont été répartis entre les cinq membres de la Municipalité (cf. tableau en page 20), en tenant au maximum compte des desiderata mais aussi des divers compétences et centres d'intérêt. Cette répartition a été suivie d'une revue de l'ensemble des associations intercommunales et autres entités, pour laquelle les rôles ont été également réattribués.

Le système de rémunération de la Municipalité a été modifié à la fin de l'année, suite à l'adoption du préavis 14/2023, ainsi que du budget 2024.

La nouvelle rémunération, basée sur un montant fixe annuel déterminé pour toute la seconde partie de la législature et versé en douze mensualités ne constituant plus un forfait accompagné de vacances, entre en vigueur au 01.01.2024.

## TABLEAU DES DICASTÈRES

### MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ

### DICASTÈRES

**Valérie Induni**  
Syndique

Administration générale et Ressources humaines  
Finances  
Communication  
Stationnement et police du commerce  
Locations de salles et baux à loyer  
Toches communales

**Florence Texier-Claessens**  
Vice-présidente

Enfance et jeunesse  
Ecoles  
Cohésion sociale  
Logement  
Intégration et Cultes  
Santé publique  
Culture, sport et sociétés locales  
Tourisme

**Claude Moinat**  
Municipal

Urbanisme et aménagement du territoire  
Police des constructions  
Service technique  
Services industriels et Travaux publics

**Jean-Claude Challet**  
Municipal

Police et sécurité  
Défense incendie et protection civile  
Traitement des déchets  
Entretien des routes et canalisations  
Parcs et jardins  
Domaines, agriculture et forêts  
Protection de l'environnement et durabilité

**Joachim Cretegy**  
Municipal

Entretien des bâtiments communaux  
Conciergerie  
Informatique  
Santé et sécurité au travail  
Transports et mobilité  
Promotion économique



De gauche à droite: M. Challet, Mme Texier-Claessens, Mme Induni, M. Moinat, M. Cretegny  
Source: Commune de Cossonay.



En séance de Municipalité, avec Mme Elisabeth Jordan, secrétaire municipale remplaçante  
Source: Commune de Cossonay.

## ASSOCIATIONS/ORGANISATIONS DIVERSES

Nom	REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE DE COSSONAY	QUALITÉ
AIEE Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux usées	Claude Moinat	Membre du CODIR, Président
	Jean-Claude Challet	Membre du Conseil intercommunal
	Joachim Creteigny	Suppléant
AIPCV Association Intercommunale de la Piscine et du Camping de la Venoge	-	Pas de membre au COPIL
	Florence Texier-Claessens	Membre du Conseil intercommunal
	Jean-Claude Challet	Membre du Conseil intercommunal (suppléant)
AJERCO Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay	Florence Texier-Claessens	Membre du CODIR
	Joachim Creteigny	Membre du Conseil intercommunal
	Valérie Induni	Membre du Conseil intercommunal (suppléante)
ARASMAC Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay	Valérie Induni	Membre du CODIR, Présidente
	Florence Texier-Claessens	Membre du Conseil intercommunal
	Joachim Creteigny	Membre du Conseil intercommunal (suppléant)
ARCAM Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges	Claude Moinat	Membre CODIR Secteur 4
ASICoPe Association Scolaire Intercommunale de Cossonay - Penthalaz	Florence Texier-Claessens	Membre du CODIR
	Joachim Creteigny	Membre du Conseil intercommunal
	Jean-Claude Challet	Membre du Conseil intercommunal (suppléant)
ASICOV Association Scolaire Intercommunale Cossonay Veyron - Venoge	Florence Texier-Claessens	Membre du CODIR
	Joachim Creteigny	Membre du Conseil intercommunal
	Jean-Claude Challet	Membre du Conseil intercommunal
	Valérie Induni	Membre du Conseil intercommunal (suppléante)
ASPIC Association de la Piscine Intercommunale des Chavannes	Jean-Claude Challet	Membre du CODIR
	Claude Moinat	Membre du Conseil intercommunal
	Joachim Creteigny	Membre du Conseil intercommunal
ASPMAD Association pour la Promotion de la santé et le Maintien à Domicile	Florence Texier-Claessens	Déléguée à l'AG
Cinéma Casino	Florence Texier-Claessens	Présidente du Conseil d'administration
	Joachim Creteigny	Délégué à l'AG
EHN Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois	Florence Texier-Claessens	Déléguée à l'AG
Groupement Forestier	Jean-Claude Challet	Membre du CODIR
Paroisse catholique Comité de gestion	Florence Texier-Claessens	Déléguée



Nom	REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE DE COSSONAY	QUALITÉ
Entente intercommunale Dizy-Cossonay	Claude Moinat	Membre
	Jean-Claude Challet	Membre à l'AG
Ludothèque intercommunale de la Venoge <b>Commission de gestion</b>	Florence Texier-Claessens	Représentante
Transports MBC SA <b>Morges-Bière-Cossonay</b>	Valérie Induni	Membre du Conseil d'administration, Déléguée de Commune
	Joachim Creteigny	Délégué à l'AG
ORPC <b>Protection civile district de Morges</b>	Jean-Claude Challet	Membre du Conseil intercommunal
	Joachim Creteigny	Suppléant
RSNB <b>Réseau Santé Nord Broye</b>	Florence Texier-Claessens	Déléguée à l'AG Représentante de la région
SDIS <b>Service Défense Incendie et Secours</b>	Jean-Claude Challet	Membre du CODIR
	Florence Texier-Claessens	Membre du Conseil intercommunal
	Joachim Creteigny	Suppléant
TCS <b>Touring Club Suisse</b>	Florence Texier-Claessens	Membre du comité cantonal
SAPJV <b>Société des Auto-Transports du Pied du Jura Vaudois</b>	Claude Moinat	Membre du Conseil d'administration (hors mandat municipal)
	Joachim Creteigny	Présence aux assemblées
UCV <b>Union des Communes Vaudoises</b>	Valérie Induni	Membre du Conseil des 50

## GROUPES DE TRAVAIL

### GROUPES DE TRAVAIL RÉGIONAL

Mobilité et Transports	Joachim Cretegny	Membre
Transports du secteur Nord (TL)	Joachim Cretegny	Membre
Groupe transports de l'ARCAM - groupe Cossonay-Penthalaz Gare Bassin versant (avec la Préfecture)	Valérie Induni Joachim Cretegny	Membre Membre

### GROUPES DE TRAVAIL INTERNE

Parkings communaux	Claude Moinat	Membre
	Joachim Cretegny	Membre
	Jean-Claude Challet	Membre
Locaux et bâtiments communaux	Valérie Induni	Membre
	Claude Moinat	Membre
	Joachim Cretegny	Membre

## COMMISSION MUNICIPALE

Commission de police	Valérie Induni	Membre
	Jean-Claude Challet	Membre
	Florence Texier-Claessens	Membre
	Claude Moinat	Membre suppléant
	Joachim Cretegny	Membre suppléant

## AUTRES REPRÉSENTATIONS

Fondation Ecole de musique de Cossonay (EMCC)	Valérie Induni	Membre du Conseil de Fondation
Morges Région Tourisme	Florence Texier-Claessens	Participation aux AG
	Camille Destraz (invitée)	Par délégation
Fondation Equitim, logements à loyers modérés, route de Morges	Florence Texier-Claessens	Membre du Conseil de Fondation
Coopérative PrimaVesta, logements protégés, chemin du Passoir	Valérie Induni	Membre du Conseil de la coopérative
Valorsa SA	Bernard Ebener	Membre du Conseil d'administration jusqu'en 2026 / Sièges pour le district
	Jean-Claude Challet	Participation aux AG
Comité Coss'Info	Valérie Induni Sylvain Chuard (jusqu'à fin oct. 2023) Yannick Maury Stéphane Raynaud Tristan Bornoz	Présidente du Comité

# PROGRAMME DE LÉGISLATURE

---

A l'instar de l'Etat de Vaud et d'autres communes vaudoises, la Municipalité a élaboré, pour la législature 2021-2026, un programme qui définit les lignes directrices de sa politique pour cinq ans. Dans le cadre de ce programme, les actions suivantes ont été réalisées en 2023:

## 1. VERS UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DE QUALITÉ

- Préavis pour un arrêt de bus au Bicentenaire, accepté par le Conseil communal;
- Préavis pour un arrêt de bus provisoire à La Tannaz, refusé par le Conseil communal; Etude d'un nouvel arrêt de bus à Champ-Vionnet, en cours ;
- Installation d'un parc pour vélos et trottinettes à la station supérieure du funiculaire, ainsi que de casiers de recharges pour batteries de vélos électriques;
- Préparation d'un préavis d'étude pour la réalisation de cheminements de mobilité douce ;
- PACom: intégration de l'obligation de réaliser des LUP (logements d'utilité publique), dès la construction de quatre logements ; Intégration dans le plan, d'intentions de cheminements de mobilité douce, après rencontres et entrée en matière des propriétaires concernés ; Séance d'information publique avant la mise à l'enquête; Premières séances de conciliation avec les opposants;
- Avancement du dossier concernant la limite générale de circulation à 30 km/h à la Rue des Etangs et à la Grand-Rue ; idem pour la limite générale de circulation à 30 km/h de nuit, à la Rue des Chavannes;
- Plantation d'arbres à la place de jeux du PAM et au parking de la piscine des Chavannes ;
- Pose de phonoabsorbant
- Réalisation de l'étude objectif logement ;
- Création de l'appartement dans l'ancien abattoir ;
- Collaboration avec la Fondation de la Plaine pour la réalisation d'un EMS aux Chavannes.

## 2. EN ROUTE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Poursuite de la politique d'encouragement à la transition énergétique avec de nouvelles subventions du fonds de développement durable : remorque enfant pour vélo, scooter électrique, installation de récupération des eaux de pluie, augmentation de la subvention minimum pour la mobilité (CHF 50.-);
- Etablissement d'une PET (planification énergétique territoriale);
- Avancement du plan climat;
- Préavis pour l'achat d'un véhicule électrique pour la voirie, accepté par le Conseil communal;
- Campagne sur les déchets compostables;
- Soutien au programme « Ma commune et moi » et au projet Terre Accueillir;
- Création de l'association intercommunale Vy-de-Mauraz et séance constitutive;
- Mises en séparatif
- Etude de l'AIEE (Association Intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay-Penthaz-Penthaz-Daillens-Bettens) sur les PGEE 2.0 (plan général d'évacuation des eaux);
- Vortex: signature des actes d'échanges de terrains, choix d'un bureau d'assistance à maître d'ouvrage et mise en place d'un comité de pilotage, réception du retrait de la dernière opposition;
- Extinction nocturne des rues, à l'exception des routes cantonales en traversée de localité.

### 3. FAIRE RAYONNER COSSONAY COMME CENTRE RÉGIONAL

- Mise en place d'un règlement sur les terrasses, préavis accepté par le Conseil communal;
- Pose de trois panneaux d'orientation;
- Inauguration du Point I; collaboration de ce point d'information touristique avec l'office du tourisme de Morges;
- Rencontres du groupe d'animation locale, tel que défini par le projet du Point I;
- Création de trois balades dans et autour de Cossonay;
- Ouverture supplémentaire de la bibliothèque;
- Soutien à la création d'un spectacle (collaboration entre le Théâtre et l'École de Musique), Peau d'Ane.

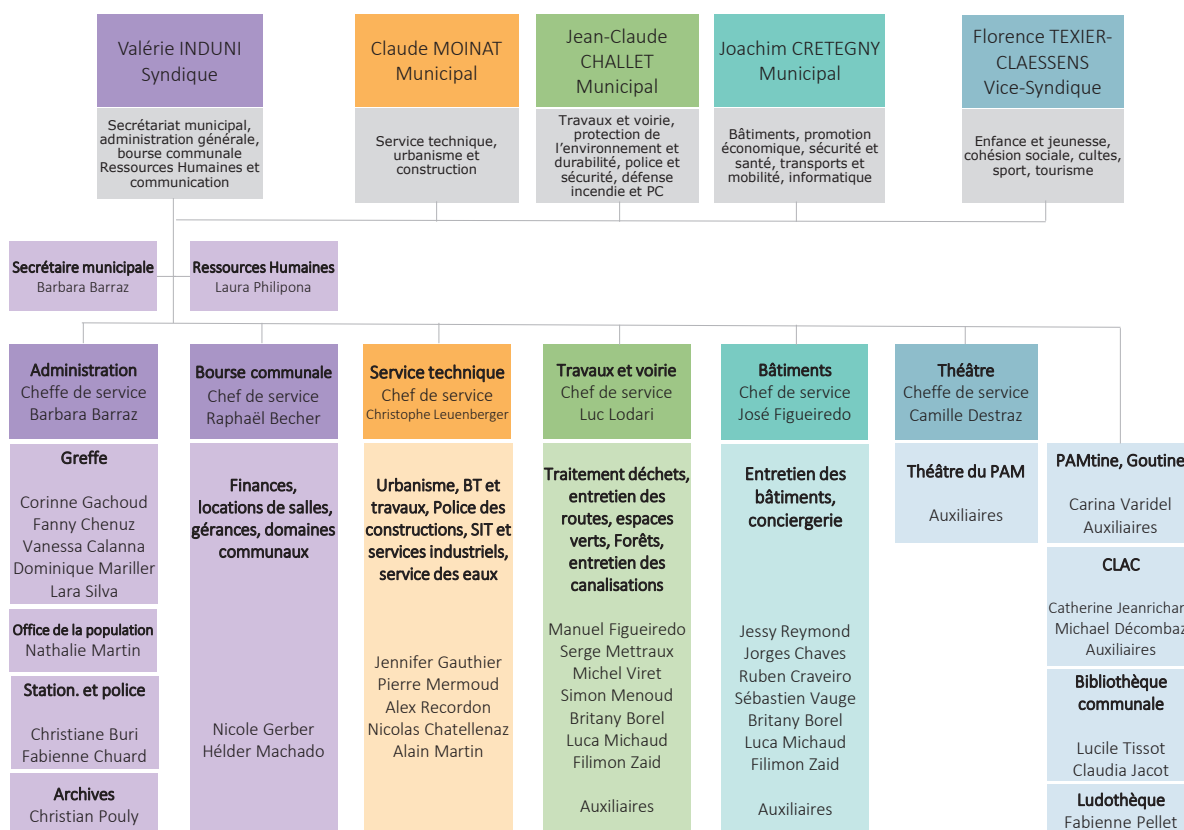
### 4. ENSEMBLE À COSSONAY

- Réalisation d'un état des lieux, dans le cadre du concept « commune amie des enfants »;
- Engagement d'un travailleur social de proximité à 20% (TSP), en collaboration avec l'ASiCoPe,
- Validation et début des travaux pour la création de 92 places de garderie et d'UAPE.

### 5. UNE ADMINISTRATION COMMUNALE Tournée VERS LE FUTUR

- Réorganisation des services de l'Administration communale et implémentation d'un nouvel organigramme;
- Mise en place de délégations de compétence pour tous les services;
- Révision du règlement du personnel communal et de l'échelle des salaires, en cours;
- Séance d'information avant mise à l'enquête du PACom;
- Renforcement des procédures liées à la santé et la sécurité au travail;
- Mise en place d'un système de « personne de confiance ».

## ORGANIGRAMME DÈS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024



# 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

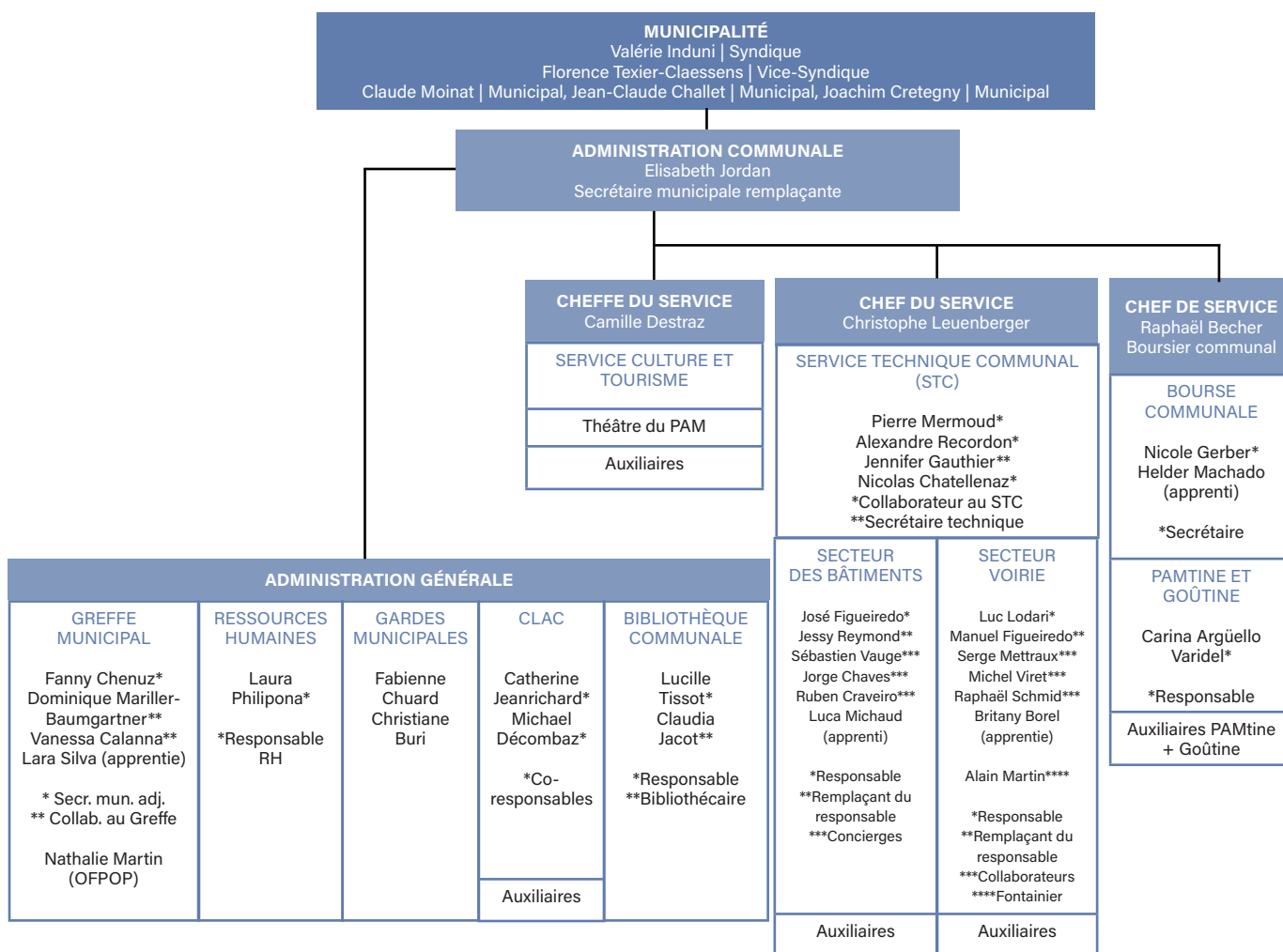
## 1.1 ORGANIGRAMME DE LA COMMUNE DE COSSONAY

Les élections complémentaires du mois de juin 2023 ont permis de remplacer les postes de M. Bernard Ebener et M. Philippe Zufferey qui ont officiellement quitté leur fonction au sein de la Municipalité au 30.06.2023.

Dès le 01.07.2023, l'organigramme est constitué de deux nouveaux Municipaux, M. Jean-Claude Challet et M. Joachim Cretegny. Quelques changements au niveau des postes des employés et employées sont à noter, notamment l'entrée en fonction de la Secrétaire municipale remplaçante.

A noter que la bibliothèque a été rattachée à l'Administration générale.

### ORGANIGRAMME JUSQU'À LA FIN DÉCEMBRE 2023



## 1.2 RESSOURCES HUMAINES

Le poste d'assistante RH créé au 1er novembre 2022 a été modifié en poste de Responsable RH au 1er juin 2023. Ceci en corrélation avec la réorganisation de l'organigramme communal vu au point 1.1 et à la création du service RH à proprement parler. Ce poste est occupé par Mme Laura Philipona. Les différents services se sont enrichis de cinq collaborateurs fixes:

- Mme Elisabeth Jordan, Secrétaire municipale itinérante, du 16.01.2023 au 29.02.2024, suite au départ de Mme Tania Zito, Secrétaire municipale depuis 2014, au 31.05.2023
- M. Nicolas Chatelennaz, Géomaticien, dès le 01.02.2023
- M. Raphaël Becher, Boursier, dès le 01.03.2023
- Mme Fabienne Chuard, Agente communale, dès le 03.04.2023

### ETP COMMUNE DE COSSONAY (MENSUALISÉS)

SERVICE	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Secrétariat municipal	3.30	3.20	3.20	3.20	4.10	3.40
Ressources humaines	0	0	0	0	0.5	0.70
Office de la population	0.90	1.00	1.00	1.00	1.00	1.10
Gardes municipales	0.90	0.90	0.90	0.55	1.15	1.50
Archiviste	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30
Bourse communale	2.00	1.90	1.90	1.90	1.90	2.00
Service technique	3.00	3.00	3.50	3.50	3.50	4.10
Secteur travaux et voirie	6.00	6.00	6.00	6.00	6.00	6.00
Secteur des bâtiments	4.00	4.00	4.00	5.00	5.00	5.00
Service culture et tourisme	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80	0.80
CLAC	1.00	1.00	1.00	0.70	1.10	1.30
Bibliothèque	0.47	0.47	0.47	0.55	0.55	0.55
PAMtine et Goûtine	0	0	0	0.60	0.60	0.65
Apprenti(e)s de commerce	1.00	2.00	2.00	2.00	2.00	2.00
Apprenti(e)s AGEX	1.00	2.00	3.00	3.00	2.00	3.00
<b>TOTAL</b>	<b>24.67</b>	<b>26.57</b>	<b>28.07</b>	<b>29.10</b>	<b>30.50</b>	<b>33.80</b>

### NOMBRE D'AUXILIAIRES PAR SERVICE/SECTEUR

SERVICE/SECTEUR	NOMBRE
Bâtiments	12
Travaux et voirie	6
CLAC	2
Cours de français	1
PAMtine et Goûtine	3
Patrouilleurs	22
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>

## 1.3 ENTREPRISE FORMATRICE

La Commune de Cossonay est une entreprise formatrice, un rôle qui lui est cher. Le Secrétariat municipal, la Bourse communale, le Secteur des Bâtiments et celui des Travaux et de la Voirie ont participé à la formation d'apprentis et d'apprenties en 2023. Il s'agit de:

Mme Lara Silva	Apprentissage d'employée de commerce	Voie élargie	3 <sup>ème</sup> année (débuté en août 2021)
Mme Britany Borel	Apprentissage d'agente d'exploitation	Orientation Travaux et Voirie	3 <sup>ème</sup> année (débuté en août 2021)
M. Luca Michaud	Apprentissage d'agent d'exploitation	Orientation Travaux et Voirie	1 <sup>ère</sup> année (débuté en août 2022)
M. Helder Machado	Apprentissage d'employé de commerce	Voie base	2 <sup>ème</sup> année (débuté en août 2022)
M. Filimon Zaïd	Apprentissage d'agent d'exploitation	Orientation Travaux et Voirie	2 <sup>ème</sup> année (débuté en août 2023)

## 1.4 OFFICE COMMUNAL DE LA POPULATION

Le Contrôle des habitants et Bureau des étrangers est géré par Mme Nathalie Martin qui occupe le poste de Préposée à 100%. Elle est accompagnée par Mme Dominique Mariller-Baumgartner, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, fonction occupée à un taux d'activité de 10%.

Depuis plusieurs années, une collaboration a été mise en place avec la Commune de Senarclens, qui confie l'entière gestion de son Office de la population à celui de Cossonay. Toutes les tâches inhérentes à ce service, notamment la gestion des permis de séjour et l'établissement des cartes d'identité, sont dès lors réalisées par Mme Nathalie Martin et sa collègue.

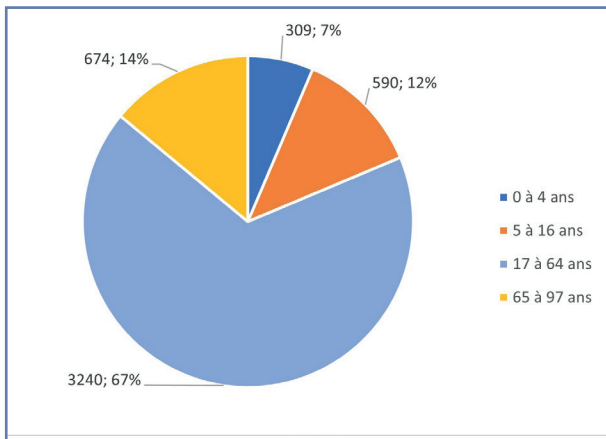
L'Office de la population de Cossonay se charge également de réaliser les cartes d'identité pour les habitants de Mont-la-Ville et de Dizy.

La population résidente au 31 décembre 2023 était de 4'813 habitants, soit une augmentation de 386 personnes par rapport à l'année précédente. Ce chiffre est communiqué par l'Office de Cossonay. Il comprend toutes les personnes de nationalité étrangère, quel que soit leur permis d'établissement.

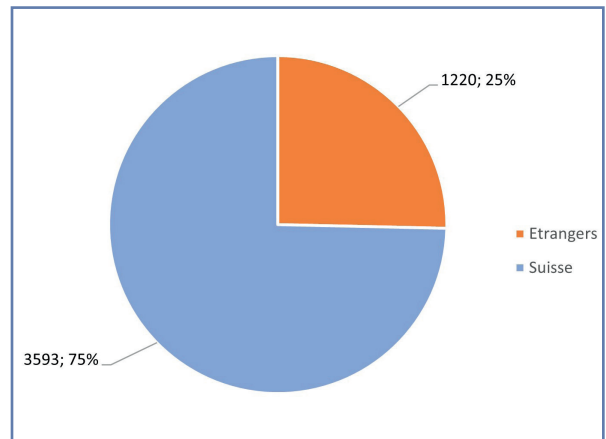
## STATISTIQUES - OFFICE DE LA POPULATION

OBJET	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023
Nombre d'habitants	4'354	4'427	4'813
Suisses	3'305	3'320	3'593
Etrangers	1'049	1'107	1'220
% Etrangers	24.09%	25%	25.34%
Arrivées	531	403	714
Départs	453	360	364
Changement adresse dans Cossonay	143	162	182
Naissances	64	50	53
Décès	21	20	17
Cartes d'identité (y compris Mont-la-Ville et Dizy)	265	267	184
Naturalisations	17	13	27
Obtentions permis (établissement et séjour)	101	271	380
Renouvellement de permis	207	231	305
Frontaliers	68 pour 29 entreprises	89 pour 34 entreprises	93 pour 30 entreprises
Commandements de payer	338	301	351

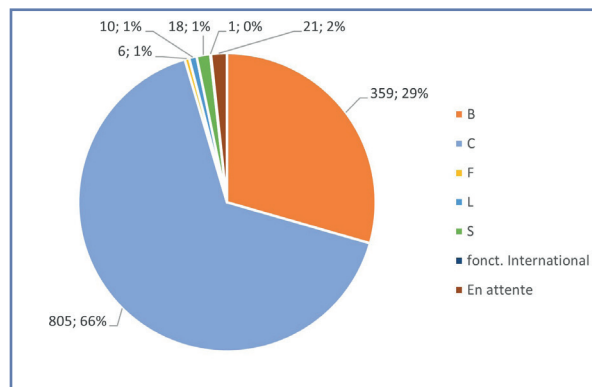
Catégorie d'âge au 31 décembre 2023



Population établie au 31 décembre 2023



Catégorie de permis au 31 décembre 2023

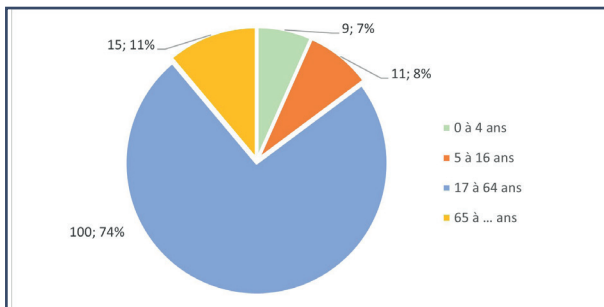




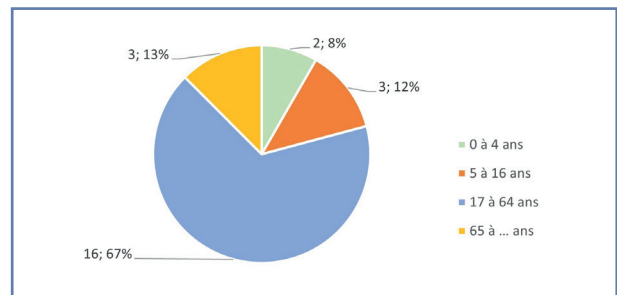
## NOUVELLES CONSTRUCTIONS

- Route Aubonne 6a et 6b : 15 appartements
- Chemin du Levant 2a, 2b et 2c : 1 villa et 3 appartements
- Chemin des Lièvres 2, 4, 6, 8 et 10 : 30 appartements
- Route de Morges 16a, 18a, 20a, 22a et 22b : 80 appartements
- Chemin de Riondmorcel 1 et 3 : 14 appartements
- Chemin du Stand 12, 14, 16 et 18 : 85 appartements
- Chemin du Signal 24 : 1 villa et 3 appartements
- Allens, rue de la Laiterie 10 et 12 : 10 appartements

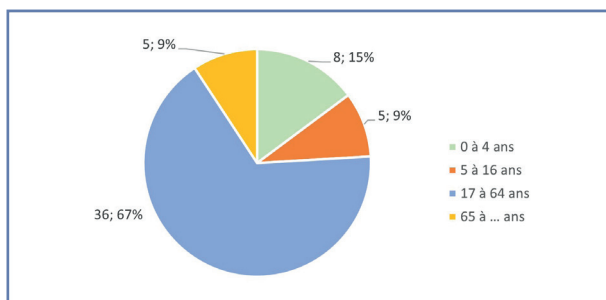
**Chemin du Stand 12, 14, 16 et 18**



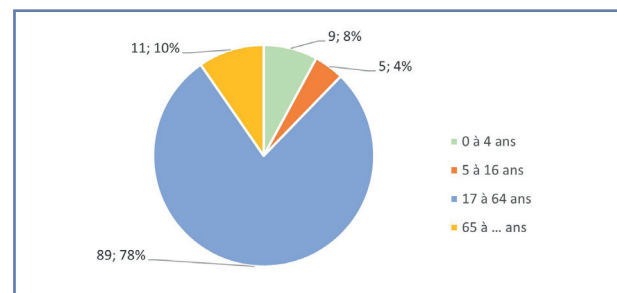
**Chemin de Riondmorcel 1 et 3**



**Chemin des Lièvres 2, 4, 6, 8 et 10**



**Route de Morges 16a, 18a, 20a, 22a et 22b**



## POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 2023

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
SCRIS	3'871	4'045	4'222	4'326	4'390	4'772
Registre communal de la population	3'902	4'066	4'237	4'354	4'427	4'813

La différence entre les chiffres de l'Office de la population et du SCRIS provient du fait que ce dernier ne prend pas en compte certaines catégories de permis étrangers.

## 1.5 ARCHIVES COMMUNALES

L'année 2023 a été marquée par l'augmentation des interventions de la société Pro Archives SA qui a repris l'essentiel des travaux relatifs à la gestion des archives courantes et intermédiaires. Cette situation a eu pour corollaire la diminution de l'activité de l'archiviste communal.

Ainsi ce dernier s'est concentré sur des activités ponctuelles, le plus souvent en relation avec les archives historiques et les biens culturels. Citons en particulier :

- Le marquage de tous les objets communaux sous protection de la loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI). Désormais, un numéro d'inventaire cantonal figure sur chaque objet.
- Diverses recherches demandées par les Services communaux et rédaction de rapports historiques au sujet de bâtiments et lieux, le plus souvent en relation avec des procédures liées à l'Etat de Vaud.
- Réception des archives historiques de la chorale de Cossonay. Ces archives sont déposées dans le local d'archives II est situé dans le bâtiment PAM 2.
- Relation avec les personnes confiant à la Municipalité des registres et documents anciens retrouvés dans leurs sphères privées. L'implication d'un aïeul dans les affaires communales ou sociétales est toujours à l'origine de ces trouvailles. Citons par exemple la découverte exceptionnelle de sceaux médiévaux des Seigneurs de Cossonay. Ces sceaux sont actuellement en cours d'expertise auprès du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire (MCAH).
- Proposition d'achat à la Municipalité d'une peinture à l'huile « Paysage de Cossonay en hiver » de Jean-Pierre Stauffer, peintre sarrazin (1927-1994). Ce tableau a été acquis.
- Relation avec un atelier de reliure pour faire relier les procès-verbaux de la Municipalité. Le retard est aujourd'hui rattrapé. La collection est désormais complète jusqu'au 31.12.2022.
- Tri de dossiers anciens, de la seconde moitié du XXème siècle, stockés depuis longtemps dans le local d'archives de la Vy Neuve.

## 2. POLICE ET SÉCURITÉ

### 2.1 POLICE MUNICIPALE ET STATIONNEMENT

L'équipe de gardes municipales est composée de Mme Christiane Buri, Assistante de Sécurité Publique (ASP) et de Mme Fabienne Chuard, Agente communale.

Objet	2021	2022	2023
Amendes d'ordre	1'209	2'224	2'484
Annulations	-92	-179	-248
<b>Total</b>	<b>1'117</b>	<b>2'045</b>	<b>2'236</b>
<b>Revenu</b>	<b>CHF 39'650.-</b>	<b>CHF 74'200.-</b>	<b>CHF 82'580</b>
Lettres de rappel	339	518	65
Ordonnances pénales	188	264	272
<b>Revenu</b>	<b>CHF 11'330.-</b>	<b>CHF 18'040.-</b>	<b>CHF 17'840</b>
Poursuites	17	42	60

## 2.2 YÉNICHES

---

Le 1er juillet 2023, une vingtaine de caravanes de la communauté Yéniche s'est installée sur la pelouse du PAM. La Municipalité a, dans un premier temps, vérifié l'obligation légale d'accueillir la communauté Yéniche, et de lui fournir l'eau et l'électricité. Puis, après s'être renseignée auprès d'autres communes accueillantes et être allée au contact de cette communauté, la Municipalité a décidé de l'accueillir pour une semaine, renouvelable, si toutes les conditions de respect, de propreté et d'absence de nuisances sonores étaient honorées. Le service de la Voirie a tout de suite réalisé les branchements nécessaires et la communauté Yéniche a pris en charge la pose d'une benne à ordures et des cabines de toilettes mobiles.

Afin de permettre une rencontre entre les habitants de Cossonay et cette communauté méconnue, la Municipalité a organisé un goûter devant CossArena. Une soixantaine d'habitants a pu échanger et visiter le camp, dans une ambiance détendue et bienveillante.

Respectant parfaitement ses engagements, la communauté a pu rester deux semaines. Le 15 juillet, après s'être acquittée de la somme légale de CHF 5 600.-, les Yéniches ont quitté Cossonay en laissant un terrain impeccable.

## 2.3 DÉPRÉDATIONS

---

Aucun cas significatif n'a été répertorié en 2023. De ce fait, aucune plainte pénale n'a été déposée. Seules quelques petites déprédations autour de la CossArena ont été identifiées et traitées.

## 2.4 VIDÉOSURVEILLANCE

---

L'installation des treize caméras disposées sur le domaine communal a été finalisée et validée par le Canton le 17 août 2020.

La mise en service du système de vidéosurveillance a été effectuée et est opérationnelle.

Le personnel communal et les Municipaux ayant accès aux images ont suivi les formations adéquates pour une utilisation suivant les règles en vigueur dans le Canton.

## 2.5 CRISE ÉNERGÉTIQUE

---

La finalisation du point PRU (Point de Rencontre d'Urgence) a été effectuée et validée par le Canton en date du 2 novembre 2023.

La Commune de Cossonay est ainsi prête dans le cas d'une nouvelle crise énergétique.

## 3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE & URBANISME

### 3.1 PACoM

Le plan d'affectation communal (PACoM) a été finalisé durant le printemps. Ont notamment été intégrés dans celui-ci, un chapitre concernant les logements d'utilité publique (LUP) suite à l'étude « objectif logement » et des cheminements piétonniers de mobilité douce.

Dans le cadre de cette dernière démarche, les propriétaires concernés par d'éventuelles servitudes de passage à créer ont tous été invités individuellement et ont pu donner, en cas d'accord, un préavis d'entrée en matière. Tous les cheminements indiqués devront faire l'objet d'une mise à l'enquête complète, avant leur réalisation.

La commission du Conseil communal chargée d'étudier le PACoM a été invitée à une séance de présentation du projet, le 8 juin 2023.

Le PACoM a été présenté le 23 août en soirée à la population, en présence de l'urbaniste, indiquant les principaux objectifs du PACoM. Un large public a assisté à cette présentation. Le réfectoire de la CossArena s'est révélé un peu petit pour l'occasion en termes de places assises et de sonorisation.

Le PACoM a été formellement approuvé par la Municipalité, dans sa séance du 21 août 2023. Il a été mis à l'enquête, du 25 août au 25 septembre 2023. Il a donné lieu à 15 oppositions, reçues dans les délais prescrits.

Chaque opposition a été traitée individuellement. Les opposants ont été reçus par une délégation municipale pour une séance de conciliation, durant le dernier trimestre 2023 et le début de l'année 2024.

La Municipalité a travaillé selon la procédure suivante: lorsque les oppositions ont été adressées via un bureau d'avocat, la Municipalité s'est adjoint les services de son propre avocat ; lorsque les oppositions ont été adressées par les opposants eux-mêmes, la Municipalité les a rencontrés seule.



Photo aérienne de la Commune de Cossonay prise en novembre 2023. Source: Commune de Cossonay.

## 4. PROMOTION ÉCONOMIQUE & TOURISTIQUE

### 4.1 ASSOCIATION RÉGIONALE COSSONAY-AUBONNE-MORGES (ARCAM)

Les bureaux de l'ARCAM sont situés depuis de nombreuses années au deuxième étage du bâtiment de l'administration communale, à la rue Neuve. Au vu du manque de place pour notre Administration, il a été décidé de résilier le contrat de bail de l'ARCAM pour fin juin 2024, en concertation avec cette association. Aux dernières nouvelles, l'ARCAM devrait s'installer dès juillet 2024 dans des locaux de l'administration communale à St-Prex.

Au milieu de l'année, Mme Valérie Induni a remis son mandat de membre du Comité directeur de l'ARCAM, en raison des changements de dicastères. M. Claude Moinat a été élu lors de l'AG du 6 septembre 2023 pour reprendre ce mandat. Ainsi, notre Commune est toujours représentée au sein du Comité directeur.

Quelques grandes thématiques de l'année :

- Mise en place d'une commission économique, composée de neuf représentants d'entreprises du district, actives dans les domaines suivants: fiduciaire, droit, banque, agriculture, environnement, hôtellerie, énergie, construction et immobilier. Cette commission est chargée d'opérer une veille sur le terrain, de relayer les informations importantes à ses membres, de proposer des actions, de partager son expertise. Deux membres de cette commission siègent désormais au Comité directeur: Mme Véronique Chaignat, Directrice communication de l'entreprise Orllati et M. Marc Haesler, Partner chez H et B Law.
- L'ARCAM a mis en place sa stratégie régionale 2023-2027 en établissant un bilan de sa stratégie précédente, une analyse des facteurs externes d'influence, une analyse des forces et faiblesses, ainsi que des menaces et opportunités, la prise en compte des enjeux auxquels la région sera confrontée. Le travail de réflexion a été mené avec l'ensemble des membres, tant publics que privés, qui y ont été associés au travers d'ateliers ou de séances spécifiques.

Les grands axes de cette stratégie sont les suivants :

- dynamiser le tissu économique,
- augmenter l'activité du district,
- moderniser les infrastructures,
- organiser harmonieusement les flux de personnes,
- gérer de manière optimale le territoire.

L'ARCAM se veut une courroie de transmission et une boîte à outils au service du district, une plateforme d'échange et de coordination entre public et privé, un guichet d'entrée et d'information pour tout type de projet et enfin un partenaire privilégié pour toutes les parties prenantes (communes et entreprises du district).

Quelques projets ayant bénéficié de soutiens financiers dans la région :

- acquisition de compteurs de fréquentation pouvant compter les piétons et/ou les cyclistes (installés entre autres à la Tine de Conflens, à la source de la Venoge, au Pré-Anselme, à l'Arboretum),
- équipement de la salle de spectacle « la Grange de Nane » à La Chauv,
- soutien à l'Escape game de Cossonay,
- appui au programme « avenir de St-Loup »,
- étude de faisabilité et d'impact pour « la Galère-La Liberté »,
- soutien LADE pour l'engagement d'un chef/une cheffe de projet SRGZA sur trois ans (stratégie régionale de gestion des zones d'activité),
- poursuite du travail de révision de la taxe de séjour, incluant l'étude d'une carte d'hôte,
- poursuite du dispositif AppApp, mesure de soutien aux apprentis, avec près de 200 groupes d'appui dans le district, permettant à plus de 850 apprentis de bénéficier du soutien d'un répétiteur au tarif de CHF 5.- de l'heure. Ce programme est activé dans tous les organismes de développement économique vaudois et est soutenu financièrement par FONPRO (Fondation cantonale pour la formation professionnelle).

Pour de plus amples informations, on peut se référer au rapport d'activité 2023 de l'ARCAM

[www.arcam-vd.ch](http://www.arcam-vd.ch)

## 4.2 POINT D'INFORMATION TOURISTIQUE / POINT I

Le «Point I» de Cossonay, prévu en 2022, a été inauguré en août 2023. Il se situe dans l'Hôtel Le Funi.

Les personnes désireuses de découvrir la région peuvent trouver au «Point I» des conseils et des itinéraires de promenades à vélo. Un circuit complet est déjà proposé, d'autres circuits suivront.

Des panneaux relatant l'histoire de Cossonay et listant les lieux à visiter, ont été installés près de la piscine, à la gare routière et près de la gare supérieure du funiculaire.

Entre la création du Point I et la fin de l'année 2023, vingt-sept demandes de renseignements ont été comptabilisées par les gérantes de l'Hôtel Le Funi. Ces demandes ont eu lieu en été.

Sur ces 27 données récoltées, de juillet 2023 à décembre 2023, les réponses données ont été catégorisées comme suit:

- 63% étaient précises
- 37% étaient générales
  
- 48% concernaient Cossonay
- 52% concernaient le District de Morges



Signalétique du Point I, Hôtel Le Funi. Source: Commune de Cossonay

## 5. AFFAIRES SOCIALES

### 5.1 ACTION SOCIALE

#### ARASMAC

Le Comité directeur de l'ARASMAC (Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay) se compose de la manière suivante:

- Mme Valérie Induni, Présidente - Cossonay
- Mme Sylvie Ciana, Vice-présidente - Aclens
- M. Laurent Pellegrino, Membre - Morges
- M. François Delay, Membre - Hautemorges
- M. Anthony Hennard, Membre - St-Prex
- M. Guy Delacrétaz, Membre – Préverenges (remplace Mme Tania Séverin)
- Mme Catherine Zweifel, membre, Aubonne (remplace Mme Lorette Kilius Leutwiller)

Le Comité s'est réuni une fois par mois. Il a été particulièrement occupé par le but optionnel de l'ARASMAC, à savoir la gestion et le développement du réseau d'accueil de jour des enfants AJEMA, l'un des plus grands réseaux du Canton, composé de 33 Communes du district. La Commune de Cossonay ne fait pas partie de ce réseau, mais du réseau AJERCO.

Le collège de direction, installé à la Rue Couvaloup 10 à Morges, se compose de la manière suivante :

- M. Anthony Vieira, Directeur
- M. Manuel Canosa, Responsable du secteur enfance (réseau AJEMA)
- Mme Sandrine Monney, Responsable des finances
- M. Jonathan Favre, Responsable des agences d'assurances sociales (AAS)
- Responsable du centre social régional (CSR) - poste vacant au 31.12.23

Pour la Commune de Cossonay et la région de Cossonay, la population dispose d'un Centre social régional et d'une Agence d'assurances sociales à la Rue des Laurelles. Toutes les prestations peuvent y être obtenues (appui social, demande de revenu d'insertion (RI), demande de prestations complémentaires, demande de rente AI ou AVS, par exemple). Seule exception : les demandes de prestations complémentaires famille (PC fam) sont traitées à Morges.

#### Statistiques RI

Année	Revenu d'insertion (RI)	% par rapport à l'année précédente (réf. = 2012)
2019	1'514	1.41%
2020	1'418	-6.34%
2021	1'168	-17.63%
2022	1'093	-6.42%
2023	765	-30%

**Nombre de mesures d'insertion sociale (MIS) pour le district**

Nombre de personnes	2022	2023
MIS socio-professionnelles	92	180
MIS familles	11	13
MIS transition	40	42
MIS capacité de base	13	24
MIS rétablissement du lien social	53	88
MIS individualisées hors catalogue	20	59

**Centre régional de décisions (CRD)**

Dossiers ouverts pour les prestations complémentaires «famille»	2022	2023
Octrois complets	389	397
Octrois partiels*	119	94

\*Sous certaines conditions, les frais de garde et de maladie peuvent être remboursés aux personnes qui n'ont pas le droit aux PC Familles parce que leurs revenus sont légèrement supérieurs à leurs dépenses.

**Demandes de prestations déposées en 2023**

	PC AVS/AI	PC famille	Rente-pont	Rente AVS	Affiliation AVS	Subside LAMal
<b>2022</b>	736	155	35	111	242	2'384
<b>2023</b>	716	165	29	101	237	2'507
Comparatif	- 3%	+ 7%	- 17%	- 9%	- 2%	+ 5%

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de l'ARASMAC:

[www.arasmac.ch](http://www.arasmac.ch)

## CDRAS

Le Conseil des régions d'action sociale (CDRAS) est un relais entre les 10 régions d'action sociale et le Canton, en particulier la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) pour toutes les questions relatives à la politique sociale et à sa mise en oeuvre.

Le bureau de ce Conseil se compose actuellement des personnes suivantes :

- Mme Christine Chevalley, Syndique, Présidente, Veytaux
- Mme Emilie Moeschler, Municipale, membre, Lausanne
- Mme Valérie Induni, Syndique, membre, Cossonay
- M. Anthony Vieira, membre, Directeur ARASMAC
- Mme Dolores Roncero Chavan, Directrice ARAS Riviera
- M. Olivier Ferrari, Directeur du service social de Lausanne
- Mme Claudia d'Andrea, nouvelle Responsable de la coordination, rattachée à l'ARASMAC

## CPS

Le Conseil de politique sociale (CPS) dont fait partie Mme Valérie Induni, est un organe à caractère politique ayant pour vocation d'intervenir au niveau stratégique et non dans la gestion quotidienne des prestations sociales. Lieu d'échange et d'information, il doit préavisier toutes les adoptions et modifications de lois auxquelles s'applique la Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF).



Il a également des compétences décisionnelles dans les domaines suivants:

- Les subventions aux organismes œuvrant en milieu ouvert.
- La conformité des dépenses et revenus intégrés dans la Participation à la cohésion sociale (PCS), plus connue sous la dénomination «facture sociale».
- La définition du catalogue des prestations.
- Un rôle d'arbitre en cas de désaccord.

En 2023, le CPS a pris acte du rapport du Contrôle cantonal des finances sur la PCS 2022 et a validé le montant de CHF 773 millions à répartir entre les communes.

Le CPS a préavisé positivement l'arrêté des subsides 2024 ainsi que les demandes de financement supplémentaire (hébergement d'urgence et pour la Fondation Pro-XY). Il a sélectionné les projets déposés dans le cadre de l'appel à projets «Vaud pour vous». Il a analysé les propositions de subventions pour les organismes en milieu ouvert pour un montant de CHF 28.98 millions, mettant en particulier l'accent sur les domaines du Conseil social aux personnes en situation de handicap ou âgées, à la promotion du bénévolat et à la lutte contre la violence.

Dans ce cadre, le CPS a préavisé positivement la proposition d'abolir la notion de saisonnalité dans l'hébergement d'urgence. Il a également pris acte des nouveaux reportings financiers des régions d'action sociale et de la nouvelle organisation du Secrétariat général de la CDRAS et il a pris connaissance du rapport annuel du programme cantonal de prévention du surendettement.

#### Plus d'informations CPS

[www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/affaires-sociales/conseil-de-politique-sociale](http://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/affaires-sociales/conseil-de-politique-sociale)

Le programme «Vaud pour vous» peut être demandé à l'adresse suivante : [vaudpourvous@vd.ch](mailto:vaudpourvous@vd.ch)

## 5.2 OBJECTIF LOGEMENT

L'étude «objectif logement» s'est déroulée durant l'année et a donné lieu à plusieurs rencontres entre les mandataires et la Municipalité in corpore.

L'analyse de la société retenue par la Commune a porté sur les trois étapes suivantes :

- Comprendre la situation de la Commune (diagnostic et scénarios prospectifs). Le diagnostic a été réalisé avec les statistiques de l'OFS (office fédéral de la statistique) issues de la population résidente 2021 et de la statistique des bâtiments et logements. Ont été intégrés à l'étude tous les bâtiments en cours de construction.
- Planifier, à savoir réaliser l'objectif logement.
- Agir, soit établir une feuille de route et implémenter la politique du logement et de l'habitat.

Une mesure prévue a d'ores et déjà été intégrée dans le PACom qui a été mis à l'enquête, à savoir la création dans son règlement, d'un article fixant des quotas de LUP (logements d'utilité publique).

Ainsi, à partir de quatre logements nouveaux ou rénovés complètement, un minimum de 25% de la surface déterminante de plancher (SPd) affectée au logement doit être dédiée à des LUP.

La typologie (logements à loyer modéré, logements à loyer abordable, logements protégés ou logements étudiants), ainsi que le nombre de pièces sont fixés par la Municipalité, selon sa politique du logement.

Le rapport final sur l'étude «objectif logement» sera présenté à la Municipalité durant le premier semestre 2024.

## 6. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### 6.1 COMMISSION COMMUNALE AGENDA 21

En 2023, la commission s'est réunie deux fois, durant le premier semestre afin de coordonner différentes actions à réaliser durant l'année en cours.

Le fameux «coup de balai» du samedi 25 mars 2023 fut un véritable succès.

Le vendredi 24 mars, quelques 150 élèves ont nettoyé les alentours du PAM et de la CossArena. Puis, le samedi, 50 personnes ont parcouru la Commune pour ramasser les déchets.

Une délégation ukrainienne est venue prêter main forte. La Municipalité remercie les responsables de la «boutique MB» pour cette participation.

Le deuxième trimestre a été dédié principalement à la plantation de nouveaux arbres.

Aux alentours de la place de jeux du PAM, ce sont sept arbres qui ont été plantés, dont trois directement sur la place de jeux. L'entreprise «Mille et un jardin» s'est chargée de cette mission.

De nouvelles plantations ont pris place sur le parking des Chavannes, sur celui de la PPE des Chavannes et sur le parking du cimetière. Les employés de la Voirie se sont chargés de ce travail qu'ils ont mené à bien avec succès.



«Coup de balai» du samedi 25 mars 2023. Source: Commune de Cossonay



Agenda 21, plantation d'arbres. Source: Commune de Cossonay

## 6.2 FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette année, 229 demandes ont été traitées pour un montant total de CHF 93'258.10.

Des adaptations de l'annexe ont été faites, en particulier dans le domaine de la mobilité, décrivant les rubriques à subventionner, et ce afin de l'adapter aux besoins de la population.

	2021	2022	2023
<b>Panneaux solaires</b>	CHF 24'751.20	CHF 34'944.00	CHF 45'833.20
<b>Accumulateurs</b>	CHF 1'834.50	CHF 2'219.50	CHF 0.00
<b>CECB+</b>	CHF 1'800.00	CHF 640.00	CHF 2'500.00
<b>Isolation des murs, sols, plafonds</b>	CHF 7'160.00	CHF 4'800.00	CHF 2'460.00
<b>Bacs de récupération des eaux</b>	CHF 2'000.00	CHF 500.00	CHF 500.00
<b>Pompes à chaleur</b>	CHF 2'000.00	CHF 7'440.00	CHF 8'240.00
<b>Fenêtres</b>	CHF 5'534.80	CHF 5'896.80	CHF 2'597.15
<b>Abonnements CFF</b>	CHF 6'085.70	CHF 11'502.70	CHF 17'721.20
<b>Bicyclettes (électriques et musculaires)</b>	CHF 9'410.50	CHF 6'313.65	CHF 8'445.40
<b>Electroménager</b>	CHF 3'429.70	CHF 1'986.65	CHF 2'898.95
<b>Total</b>	<b>CHF 64'006.40</b>	<b>CHF 76'243.30</b>	<b>CHF 93'258.10</b>

## 6.3 CITÉ DE L'ÉNERGIE ET PLAN CLIMAT

La Municipalité souhaite se doter d'une stratégie climatique sous forme d'un Plan Climat. À cet effet, elle a sollicité la société «Bio-Eco» pour un accompagnement à l'élaboration de ce plan qui complétera le programme de politique énergétique conçu dans le cadre du processus «Cité de l'énergie». Cette démarche s'inscrit dans le programme de soutien du Canton de Vaud intitulé PECC (Plan énergie et climat communal).

Le PECC met à disposition des communes une palette d'outils pratiques et un fil conducteur permettant de faire le lien avec la démarche «Cité de l'énergie». Le but est d'intégrer la dimension «climat» dans l'ensemble du fonctionnement et d'impliquer les actrices et les acteurs de l'Administration communale, les membres de la Municipalité et les membres des commissions Energie et Agenda 21.

Au final, les démarches «Cité de l'énergie» et «Plan climat communal» formeront une seule et même stratégie.

# 7. TRAITEMENT DES DÉCHETS

## 7.1 VALORSA SA

La Commune de Cossonay est actionnaire de Valorsa SA depuis 1996. Elle partage la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 94 autres communes du Canton.

La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les Communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets. Une action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

De même, la Commune de Cossonay est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%.

La Commune de Cossonay fait partie du concept régional de la taxe au sac. VALORSA est en charge de la gestion administrative de cette taxe et rétrocède l'argent du concept tous les trimestres. Le montant varie d'une année à l'autre en fonction de la vente de sacs et du tonnage d'ordures ménagères de la Commune. Il est de l'ordre de CHF 360.- par tonne. En 2023, 25'295 tonnes de sacs taxés ont été prises en charge.

VALORSA gère également la rétrocession du verre trié et non trié que la Commune livre à la verrerie de St-Prex (4'158 tonnes en 2023).

En 2023, la Commune de Cossonay a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets des entreprises du territoire communal via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, appartenant aux citoyens/citoyennes ou ayant terminé leur vie sur les routes de la Commune, ont fini au centre d'équarrissage.

VALORSA est venue collecter également les déchets spéciaux. Chaque citoyen/citoyenne en produit en moyenne 1,5 kg par année.

En 2023, des employés de VALORSA se sont déplacés sur le terrain. Ils ont pu ainsi conseiller et informer sur les bonnes pratiques à adopter en centre de tri, notamment sur la conformité de la collecte, du stockage et du conditionnement des déchets spéciaux des ménages (DSM).

Afin de sensibiliser la population au «littering» (déchets sauvages), la Commune a organisé au mois de mars 2023 un «Coup de Balai». Les 50 participants ont pu sillonner le territoire communal à la recherche de déchets sauvages et les ramasser.

	2023 en tonnes facturées par Valorsa	2023 Destination	2023 Valorisation
<b>Ordures ménagères</b>	25'295	TRIDEL	Chaleur/électricité
<b>Déchets encombrants</b>	2'308	TRIDEL	Chaleur/électricité
<b>Déchets industriels</b>	6'344	TRIDEL	Chaleur/électricité
<b>Boues d'épuration</b>	6'579	Incinérateur de Epura Incinérateur de SAIDEF	Chaleur/électricité
<b>Verre</b>	4'158	45% chez Vetropack, 55% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
<b>OREA, appareils électriques</b>	328	Centres de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/incinération
<b>Déchets spéciaux des ménages</b>	250	CRIDEC	Traitement physico-chimique/ incinération
<b>Déchets carnés</b>	856	GZM	Energie

## 7.2 CENTRE DE TRI DES DÉCHETS

### 7.2.1 DÉCHETS - STATISTIQUES (BORGEAUD TRANSPORTS)

En 2023, les quantités de déchets évacuées, comparées à celles des années précédentes, sont les suivantes:

TYPE DE DÉCHETS	2020 en kg (4'233 habitants)	2021 en kg (4'354 habitants)	2022 en kg (4'427 habitants)	2023 en kg (4'813 habitants)
Ordures ménagères	517'620	546'800	545'110	571'850
Déchets organiques	230'255	239'910	208'200	240'600
Papiers et cartons	270'320	257'430	257'060	228'780
Verre	192'600	199'790	181'130	188'220
PET	10'270	9'330	10'200	11'030
Plastiques	18'730	19'600	19'100	20'340
Alu - fer blanc	6'685	6'860	5'760	7'050
Bois	141'110	128'000	126'240	141'970
Textiles	35'825	36'851	37'520	38'856

Les prix des matières valorisables sont extrêmement fluctuants. Par exemple, les prix des vieux papiers/cartons peuvent varier rapidement de la rétribution de CHF 100.-/t à une facturation de CHF 20.-/t selon les besoins du seul papetier suisse et des exportateurs. Cette fluctuation des tarifs rend la planification budgétaire des comptes 450 et 451 très aléatoire.

### 7.2.2 ECOPOINT DE LA VY NEUVE

En 2023, la problématique de cet ECOPOINT reste la dépose sauvage. Des personnes y déposent n'importe quelle sorte de déchets inappropriés en particulier durant le week-end. Cela explique les tarifs élevés de la prise en charge de ces ordures.

Cette année, quatre ordonnances pénales ont été rendues à l'intention de personnes ayant contrevenu à l'article 7 du règlement communal sur la gestion des déchets pour n'avoir pas déposé leurs déchets dans les conteneurs prévus à cet effet, soit une de plus qu'en 2022.

## 7.3 TAXE FORFAITAIRE

Pour la première fois, les comptes de gestion des déchets (450 et 451) ont été adaptés afin de permettre un autofinancement, comme l'exige la loi.

Sur la recommandation de Monsieur Prix, la taxe forfaitaire pour les déchets urbains a été portée à CHF 65.- (HT) par habitant astreint et à CHF 225.- (HT) pour les entreprises.

## 7.4 ÉCORECYCLAGE SA

La Municipalité travaille avec la société «Ecorecyclage SA», productrice de biogaz et de compost. Grâce à ce travail, la Commune a contribué à un bilan environnemental positif en 2023 en récoltant 143.95 tonnes de déchets organiques auprès des habitants.

Les bio-déchets représentent une source importante d'énergie renouvelable et locale. La matière livrée à cette société permet la production de biogaz et d'engrais organiques.

2021	2022	2023
<b>143.95 t</b>	<b>129.67 t</b>	<b>143.95 t</b>
déchets organiques	déchets organiques	déchets organiques

Les tonnes de déchets organiques récoltées cette année représentent 143'395 m3 de biogaz, soit environ 10'000 litres de gaz carburant (GNC) (source: ecorecyclage.ch).

## 8. TRANSPORT & MOBILITÉ

### 8.1 TRANSPORTS PUBLICS

En faisant partie des diverses commissions et groupes de travail au niveau régional, la Municipalité saisit toutes les occasions possibles pour continuer à élargir l'offre en transports publics:

- Commune du réseau régional Nord des TL (Transports publics lausannois);
- Circulation et mobilité dans le bassin versant du centre régional de Cossonay - Penthalaz (dirigée par les Préfets);
- ARCAM Secteur 4 transports ; ceci permet une étroite collaboration avec les «MBC» et le Canton, afin d'améliorer la desserte de Cossonay.

Le projet de réalisation d'un parc pour quarante bicyclettes devant la gare supérieure du funiculaire a été effectué. Une armoire de recharge d'accus pour vélo électrique pouvant contenir quatre accus a été installée ainsi qu'un parc à trottinettes de cinq places.



Parc à bicyclettes. Source: Commune de Cossonay

#### Fréquentation du funiculaire

La fréquentation du funiculaire est en constante augmentation, ce qui réjouit les MBC et la Municipalité. En 2023, elle a dépassé les attentes pour atteindre une fréquentation de 461'959 voyageurs, soit une augmentation de 65'000 voyageurs par rapport à 2022.



Armoire de recharge d'accus pour vélo électrique. Source: Commune de Cossonay

**461'959 voyageurs ont pris le funiculaire en 2023**

### 8.2 ARRÊTS DE BUS

Dans la continuation de 2022, l'étude en vue de réaliser un arrêt de bus à proximité du chemin du Bicentenaire s'est poursuivie. Le point final est la dépose des préavis 9-2023 pour la mise aux normes LHand des arrêts provisoires de la Tannaz et le préavis 10-2023 pour la création de deux nouveaux arrêts de bus et prolongation des trottoirs au Bicentenaire.

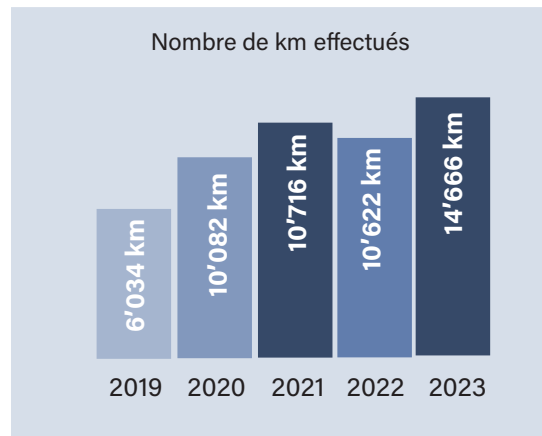
Le préavis 9-2023 ayant été rejeté par le Conseil communal, le projet s'est ainsi arrêté.

L'acceptation du préavis 10-2023 par le Conseil communal a permis d'aller de l'avant avec la réalisation des deux arrêts de bus au Bicentenaire. Les accords avec les propriétaires privés impactés par ces arrêts ont été obtenus et les adjudications effectuées, ce qui permet une réalisation des travaux au début de l'année 2024.

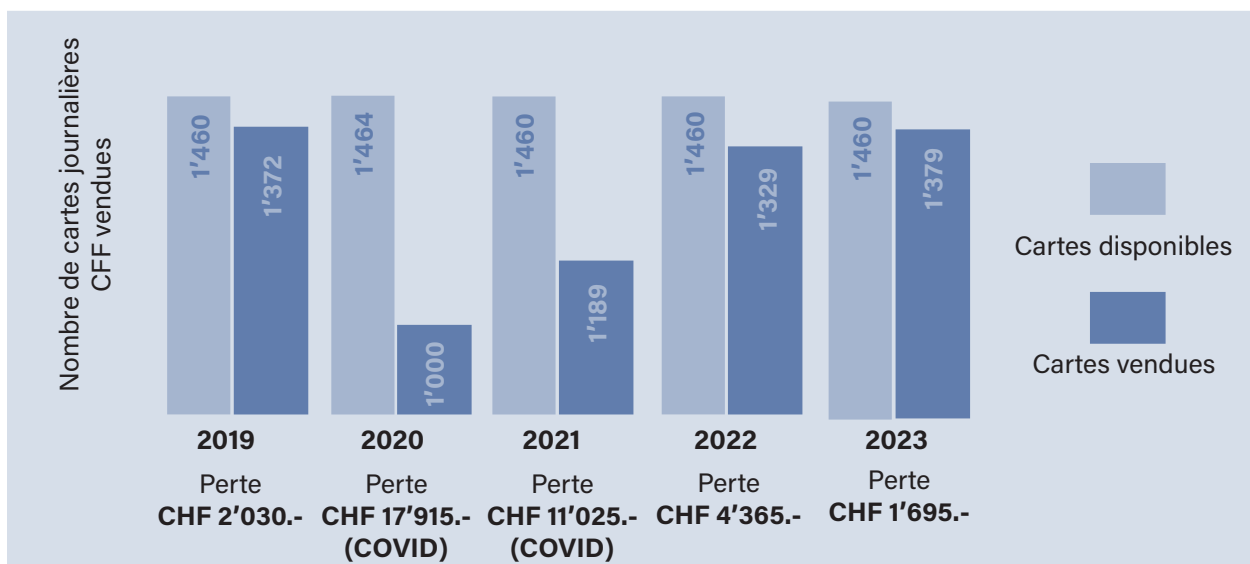
## 8.3 MOBILITY

Ce service a fait l'objet de 279 réservations en 2023 (223 en 2022, 213 en 2021) pour un total de 14'666 km effectués (10'622 km en 2022, 10'716 km en 2021).

La Municipalité a décidé de poursuivre cette collaboration fructueuse.



## 8.4 CARTES JOURNALIÈRES CFF



La Commune continue de mettre à disposition de la population de Cossonay et des neuf communes avoisinantes quatre cartes journalières de transports publics.

En 2023, 1'379 cartes ont été vendues sur un total de 1'460 cartes, contre 1329 cartes en 2022.

Toutefois, cette offre s'est terminée au 31 décembre 2023. Elle a été remplacée par une nouvelle offre des CFF appelée « carte journalière dégriffée » qui sera effective dès le 1er janvier 2024.

Ce service étant très apprécié par les citoyens et les citoyennes, la Municipalité a décidé de continuer à proposer la nouvelle offre des CFF.

## 8.5 TRANSPORTS ACCOMPAGNÉS

Suite à la cessation des activités de transport bénévole par l'Entraide familiale en 2021, plusieurs Communes de la région, dont Cossonay, ont confié ce service à la Croix-Rouge.

Depuis le 01.07.2021, 254 habitants de la Commune de Cossonay ont fait appel à ce service pour des déplacements.



## 9. PARCS, JARDINS, DOMAINES, AGRICULTURE & FORÊTS

### 9.1 FLEURISSEMENT

Depuis le 1er janvier 2023, la société «André Pittet», une production horticole de La Sarraz, s'occupe du fleurissement de la localité et des ronds-points communaux, tandis que le service de la voirie gère celui de la Vieille Ville.

### 9.2 JARDINS COMMUNAUX

La Commune dispose de quarante-trois jardins communaux situés à la Vy du Moulin, qui sont destinés aux habitants et habitantes de Cossonay. Des contrôles sur le site ont eu lieu afin de faire respecter le règlement communal, principalement en ce qui concerne le niveau de l'entretien du terrain qui est mis à disposition. Ces contrôles ont été positifs et ont permis de stabiliser la situation.

### 9.3 INVENTAIRE ET PROTECTION DES ARBRES

L'entrée en vigueur au 1er janvier 2023 de la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysage (LPrPnp), implique que tous les arbres devant être abattus pour diverses raisons (maladie, danger, emplacement, arbres morts) doivent impérativement être taxés selon la table USSP (Union Suisse des Services des Parcs et Promenades).

A ce propos, la Municipalité attend avec impatience le nouveau règlement d'application, qui devrait permettre de clarifier les procédures.

#### Abres remarquables

L'inventaire des arbres remarquables a été entrepris en automne par M. Loïc Liberati, collaborateur scientifique de l'entreprise «Enviro-bois». Ce dernier est chargé de mener à bien ce magnifique projet sur la Commune de Cossonay, un projet qui se terminera au premier semestre 2024.



Arbre remarquable. Source: Commune de Cossonay

### 9.4 DOMAINES ET AGRICULTURE

La Municipalité a finalisé l'échange de terrains afin de bénéficier de la parcelle attenante au ruisseau des Rochettes (Notre Dame), dans le cadre du projet de Vortex.

### 9.5 DÉJECTIONS CANINES

Afin de lutter contre cette problématique, davantage de «robidogs» ont été installés. Ceci permet de lutter également contre le littering.

## 9.6 FORÊTS

### 9.6.1 Forêts communales

Au cours de l'année 2023, l'entreprise mandatée a exploité les bois communaux de la façon suivante:

**25 m<sup>3</sup>**

de bois de service  
résineux

**152**

stères de bois de feu  
en big-bags

**49 m<sup>3</sup>**

de bois de feu long  
(déchetage)

D'autres travaux ont été menés dans les forêts communales:

**6 ha**

de soins cultureux

**0.15 ha**

de plantation

Entretien et fauchage  
de plantations dans les  
bois du Sépey (4 ha)

Sécurisation des  
chemins et du  
parcours Vita  
(arbres dangereux)

Entretien des talus  
«En Marche»

Les employés du secteur Travaux et Voirie ont aussi contribué à l'entretien du patrimoine forestier par les travaux suivants:

- Entretien de plantations
- Soins cultureux « ponctuels »
- Entretien des chemins
- Gestion du couvert à bois
- Entretien de la cabane des Bûcherons
- Lutte contre les plantes envahissantes
- Aménagements divers pour l'accueil en forêt (panneaux, bancs, etc.)
- Entretien de la Piste Vita et remplacement d'infrastructures le long du parcours
- Lutte contre le bostryche
- Nettoyages des sous-bois avant les coupes

Pour 2023, la charge du dicastère des forêts s'élève à CHF 89'566.95 (CHF 94'338.25 en 2022).

Lors de la journée du martelage du 4 octobre 2023, 21 arbres ont été marqués, pour un volume de 84.2 m<sup>3</sup> sur pied.

En vue de garantir la sécurité de la population et des infrastructures situées sur le territoire communal, M. Jean-Claude Challet, accompagné du garde forestier, a procédé à l'inspection annuelle des parcs et jardins, ainsi que des arbres isolés.



Journée du martelage. Source: Commune de Cossonay

### 9.6.2 Groupement forestier

Le Groupement forestier assure la fonction de coordination entre le Canton et les Communes et facilite la gestion cohérente des forêts des quatorze Communes membres. Il permet également de financer les services du garde-forestier, M. Harry Kleiner (compte 320.352).

M. Jean-Claude Challet a été élu au Comité en date du 9 novembre 2023.

Les gardes-forestiers et l'ECA mènent un projet pilote pour lutter contre les incendies (couloir de 10m dans lequel tout le bois sec est enlevé). Ce projet est financé à 70% par le Canton et 30% par les Communes qui peuvent refacturer aux propriétaires bénéficiaires.

L'état de la forêt ne s'est pas amélioré. Le manque d'eau, la chaleur et les scolytes (coléoptères qui se développent sous l'écorce des résineux) en sont les causes principales.

Le Comité, avec l'appui des deux inspecteurs forestiers, travaille toujours sur la décision des autorités cantonales de revoir le découpage des groupements forestiers dans la région afin de faire correspondre les arrondissements forestiers aux régions de la DGE-DIRNA (Direction des ressources du patrimoine naturel), elles-mêmes calées sur les limites des districts. Ce nouveau découpage devrait être réalisé au 31.07.2025.

Le départ à la retraite du garde-forestier est prévue en 2025.

En 2023, la vente de bois de feu a rapporté CHF 32'271.10, contre CHF 30'060,- en 2022.

Pour la Commune, la gestion du groupement forestier représente une charge stable de:

<b>2022</b>	<b>2023</b>
CHF 14'308.55	CHF 14'541.95

### 9.6.3 Îlot de sénescence

A l'issue de diverses discussions avec M. Jan-Matti Keller, inspecteur forestier en charge de l'arrondissement 16, dont dépend Cossonay, la Municipalité a donné son accord de principe pour la création d'un îlot de sénescence d'environ 35'000 m2 dans les Bois du Sépey, à l'emplacement de l'ancien Marais de Chevrey.

Cet « îlot de sénescence » consiste à rendre l'ancien marais à la nature pour une durée de cinquante ans et contribue à développer la biodiversité telle que lichens, mousses, champignons, insectes, oiseaux et chauves-souris, trouvant nourriture et abri dans les cavités des vieux arbres et bois pourrissants. Cela implique alors qu'aucune intervention humaine ne sera permise dans la zone durant cette période.

Les discussions se sont poursuivies avec le Canton en 2023 afin de mener à bien ce projet.

Dans le cas du présent projet, un montant total unique est accordé au propriétaire pour un engagement sur cinquante ans.

La Municipalité décide de confirmer une nouvelle fois son accord pour ce projet et de valider les conditions proposées. Une convention sera rédigée par l'inspectorat des forêts et sera signée.

#### 9.6.4 Création du Marais des Lièvres

La Municipalité, à l'aide d'un bureau spécialisé, a étudié la faisabilité d'installer un biotope à Cossonay.

Le Marais des Lièvres, près des cibleries, a été sélectionné pour créer et améliorer la qualité du biotope. Ce bas-marais existe depuis au moins 1953 et a des valeurs naturelles déjà présentes. Une revitalisation pour lutter contre l'alluvionnement naturel et redynamiser les fonctions pour les amphibiens est une excellente opportunité pour la biodiversité locale.

Une demande d'offre pour les travaux est en cours et devrait être validée début 2024.



Travaux du Marais des Lièvres. Source: Commune de Cossonay

## 10. ROUTES, CHEMINS & VOIRIE

Tout comme les années précédentes, le balayage des routes et rues de la Commune de Cossonay est réalisé chaque vendredi par l'entreprise «CBC ça-balaie.com». Les caniveaux et sacs de route, quant à eux, sont nettoyés par l'entreprise «Liaudet Pial SA».

En 2022, pour l'arrosage des massifs floraux de la Commune, ainsi que l'entretien de ces derniers, un véhicule électrique a été acquis. Ce dernier est équipé d'un système d'arrosage, ainsi que de nombreux outils pour faciliter le quotidien du collaborateur ou de la collaboratrice chargé(e) de cette tâche.

2023-10 Préavis municipal n°10-2023 concernant l'acquisition d'un véhicule électrique pour le secteur des Travaux et de la Voirie

Dans le cadre des activités du secteur des Travaux et de la Voirie, différents véhicules sont employés pour des usages variés et doivent être remplacés.

Depuis quelques années maintenant, la Commune de Cossonay s'engage sur la voie du développement durable, en pronant notamment l'acquisition de véhicules électriques et en subventionnant l'achat de ceux-ci. En toute logique, la Municipalité propose d'acquérir un véhicule électrique pour remplacer le Pick-up «Dyna 150».

Un nouveau transporteur «Goupil G6» a été acheté en 2023 et va compléter le parc automobile début 2024.



Transporteur «Goupil G6».  
Source: devis reçu par le garage sélectionné

# 11. SERVICE DE L'EAU & DE L'ÉPURATION

Dans ce dicastère, il faut distinguer les catégories suivantes:

> L'eau potable

> Les eaux claires

> Les eaux usées

## 11.1 EAU POTABLE

**1'707'150 m<sup>3</sup>**

=

production des sources  
du groupement de  
Vy de Mauraz

Dont

**895'520 m<sup>3</sup>**  
ont été déversés  
dans la Venoge

**452'631 m<sup>3</sup>**

=

consommation  
de la Commune

Dont

**342'749 m<sup>3</sup>**  
sont facturés  
pour un montant total de

**CHF 459'758.50**

**109'882 m<sup>3</sup>**

= solde représenté par:

- > eau des jardins communaux
- > eau des fontaines
- > rinçages des nouvelles conduites
- > fuites d'eau
- > eau utilisée par les constructions

## GROUPEMENT VY-DE-MAURAZ

### Répartition 2023 des coûts par Commune selon les comptes

Communes	Habitants au 31.12.2023	Groupement Vy-de-Mauraz	Entente Cossonay-Dizy
		Part par Commune en CHF	Part par Commune en CHF
La Chaux	433	16'489.95	576.15
Chavannes-le-Veyron	158	6'017.10	210.25
Cossonay	4'772	181'732.30	6'349.80
Cuarnens	541	20'602.90	719.90
Dizy	237	9'025.70	315.35
Gollion	1'064	40'520.35	1'415.80
Senarclens	491	18'698.75	653.35
Lussery-Villars	473	18'013.25	629.40
<b>Totaux</b>	<b>7'757</b>	<b>311'100.30</b>	<b>10'870.00</b>

Lors de la séance du Conseil communal du 26 juin 2023, le préavis 4/2023 a été accepté et la nouvelle association intercommunale débutera formellement son activité le 1er janvier 2024.

## LISTE DES RUPTURES DE CONDUITE 2023

Date	Lieu	Intervention	Remarques
25.10.2023	Chien-Boeuf Conduite DN125	Bertola Crottaz & Fils	Détection et réparation d'une fuite sur conduite fonte DN125.
31.07.2023	Cour PAM		Fuite conduite.
24.07.2023	Place du Temple Conduite DN100	A. Martin, fontainier	Travaux pour le Restaurant du Cerf. La conduite d'eau en fonte DN100 a été découverte au vu du mauvais remblayage de l'époque. Des trous se forment petit à petit.
18.07.2023	Place du Temple Conduite DN100	GC Camandona SA Crottaz & Fils	Travaux de pose de la chambre des graisses pour le Restaurant du Cerf. Un trou a été formé et a été colmaté par la terre glaise, le tout a lâché.
18.07.2023	Près du Dimanche Conduite DN150	GC Urben Frères Crottaz & Fils SA	Réparation d'une fuite par un collier de réparation sur une conduite en fonte DN150.
17.07.2023	Manège des Linardes	GC Urben Frères Crottaz & Fils SA	Réparation d'une fuite sur l'introduction d'eau à la hauteur du garage Ford.

## 11.2 EAUX CLAIRES ET USÉES

### Préavis 2020-09

Préavis concernant une demande de crédit relative à la réfection des collecteurs et le remplacement d'une conduite d'eau potable dans le quartier de Chien-Boeuf.

Les travaux étant terminés en 2023, la pose du tapis final a été effectuée.

### Préavis 2021-01

Préavis concernant la création d'une digue de protection contre les inondations au chemin du Sau (Allens).

Pour finaliser ce chantier, l'enrobé a été disposé de chaque côté du passage canadien (bovistop) pour diriger correctement les eaux de pluie dans la canalisation prévue.



Enrobé. Source: Commune de Cossonay

**Préavis 2019-06** Préavis concernant les travaux de la Petite Rue et le projet de mise en séparatif, mise à niveau des services et réfection de la chaussée.

Ce chantier a du faire face à passablement de difficultés et à une certaine lenteur dans son exécution. Certains obstacles ont dû être surmontés notamment: des fouilles archéologiques, une molasse très dure et, dans les derniers mois, une insuffisance d'effectif.

Quelques tronçons de collecteur doivent encore être visionnés, afin de lever des doutes sur la bien facture des travaux. Par conséquent, des travaux sont peut-être nécessaires, ainsi que quelques finitions qui doivent encore être exécutées.

Plusieurs tronçons de galets de rivière (130m<sup>2</sup>) devraient être refaits (affaires en cours). La pose du tapis définitif sur tout le tronçon est prévue en 2024.

**PGEE** Plan général d'évacuation des eaux

Dans le cadre du PGEE, plusieurs études ont débuté:

- Mise en séparatif de la «Route de Morges Sud».
- Mise en séparatif de «Dessous le Château».
- Redimensionnement des canalisations EU/EC de Jolimont.

## 11.3 VORTEX

Un BAMO (Bureau d'assistance à maîtres d'ouvrage) a été appelé pour la suite du projet.

Les deux échanges de terrain prévus ont été signés devant notaire et, à cette occasion, une opposition liée à l'un des échanges de terrain a été retirée. Il n'y a plus d'opposition à ce projet.

## 11.4 ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES COSSONAY-PENTHALAZ-PENTHAZ-DAILLENS-BETTENS-SULLENS-BOURNENS (AIEE)

Pour remédier à un arrêt d'exploitation éventuel de la step en cas de pénurie d'électricité, une génératrice suffisamment puissante a été acquise. Cette génératrice a été installée et testée à entière satisfaction.

Pour s'acquitter du même phénomène dans les stations de pompage des communes reliées à la step, une étude a été lancée pour profiter d'utiliser les bassins à boue (stockage) encore existants et ainsi éviter d'acquérir des génératrices supplémentaires.

La step fonctionne à satisfaction. Toutefois, durant les longues périodes de pluie de cette fin d'année 2023, un déversements dans la Venoge n'a pas pu être évité. Il en est de même pour les steps (stations de pompage).

En 2023, ce sont quelques 1'333'132m<sup>3</sup> d'eau polluée qui ont été épurés, dont 774'619 m<sup>3</sup> facturés.

Une différence de 558'513m<sup>3</sup> est constatée. Cette différence représente les eaux mixtes trop abondantes. Dans le cadre du mandat PGEE 2.0, le nécessaire va être entrepris afin de faire diminuer cette différence avec les analyses effectuées par l'entreprise Holinger SA.



Energie STEP de Penthaz 2023 (AIEE)			
Production de Bio Méthane	823'133 kWh	Consommation de gaz	187'470 kWh
Production photovoltaïque	26'454 kWh	Achat énergie (RE)	544'945 kWh
<b>Total production</b>	<b>849'587 kWh</b>	<b>Total consommation</b>	<b>732'415 kWh</b>

En 2023, la step a un bilan énergétique de 117'172 kWh



Nouvelle génératrice de la step. Source: Commune de Cossonay

## 12. SERVICE INDUSTRIEL

### 12.1 ÉLECTRICITÉ / CONSOMMATION / COÛTS



Comme vous pouvez le constater dans le graphique ci-dessus, la consommation électrique de la Commune de Cossonay a diminué de 22'985 kWh, ce qui représente une baisse de 3.9%.

### 12.2 EXTINCTION NOCTURNE

Le Conseil communal a accepté d'éteindre l'éclairage nocturne entre 23h00 et 05h00, à l'exception des routes cantonales en traversée de localité restant allumées la nuit pour des questions de sécurité, depuis le week-end du Jeûne fédéral 2023 (réponse de la Municipalité à la motion «Pour voir la nuit»).

Un article à ce sujet a été publié dans CossInfo du 29 septembre 2023 expliquant cette nouvelle mesure à la population.

## 13. ECOLES

### 13.1 ASICoPe - ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE COSSONAY-PENTHALAZ

#### Gestion

Le Conseil intercommunal a siégé deux fois au cours de l'année 2023 et trois préavis lui ont été soumis.

Le Comité directeur s'est réuni à quatorze reprises, et a traité les sujets habituels, ainsi que la mise en place effective des TV connectées, prévue pour la rentrée 2023.

Le Comité de Direction reste similaire. Mme Barbara Coquoz, en tant que boursière et, Mme Samanta Cardaropoli, respectivement secrétaire de l'ASICoPe.

Ces ANF (Affichage numérique Frontal) ont été installés au cours de la période estivale. Les classes ont ensuite été repeintes. Les élèves du collège ont commencé l'année scolaire dans un environnement à la pointe de la technologie et propice à l'étude. A noter que tous les établissements de Suisse romande ne sont pas encore équipés, et que l'effort consenti par les communes de notre Association Intercommunale offre une grande chance à nos élèves..

Le Conseil intercommunal a accepté le préavis présenté par le Codir de l'ASICoPe concernant la pose de panneaux photovoltaïques sur la moitié du toit du PAM 4 (pour un montant de CHF 110'000.-). Ils seront posés en 2024.

L'ASICoPe et la Commune de Cossonay ont engagé un Travailleur Social de Proximité (TSP) à 20 %, les deux entités se partageant la charge salariale à égalité. Ce TSP a débuté sa mission le 1er octobre, en allant à la rencontre des adolescents et des jeunes adultes pour créer du lien et faire de la prévention.

#### Transports scolaires

Il n'y a pas de changement majeur dans les transports scolaires qui se passent bien. Les communes du « haut » de notre zone scolaire (Cossonay, Chavannes-le-Veyron, Cuarnens, Dizy, Gollion, Grancy, La Chaux, L'Isle, Mauraz, Mont-la-Ville et Senarclens) sont desservies par «MBC» et les communes du «bas» (Daillens, Lussery-Villars, Mex, Penthalaz et Vufflens-la-Ville) sont desservies par «Carpostal» et les «TL».

L'AsicoPe apporte un soin particulier au respect de la discipline dans les transports pour des raisons de

sécurité et de bien-être des élèves. Il n'y a pas eu d'incidents majeurs à déplorer cette année.

Les élèves prenant les lignes régulières bénéficient toujours d'un abonnement Mobilis, ce qui a limité les coûts.

La collaboration avec la société «Microgis» donne toute satisfaction par sa réactivité et a été maintenue.

#### La pause de midi et le CLAC

La pause de midi est un moment essentiel de la journée des élèves. L'augmentation du nombre d'élèves entraîne une fréquentation plus élevée des lieux d'accueil. La salle de rythmique de CossArena est toujours dédiée aux 7 et 8ème. Ils peuvent également retourner au complexe des Chavannes pour lire à la bibliothèque du primaire, plus adaptée à leur niveau et préférence de lecture.

La bibliothèque du collège (PAM) est également ouverte pour les 9, 10 et 11ème. L'arrivée d'un nouveau bibliothécaire a dynamisé cet espace.

Le Clac est aussi un endroit très prisé pour les élèves de 9 à 11ème. Le sentiment d'avoir un lieu qui n'appartient qu'à eux, les invite à s'approprier cet espace. Aménagement propice aux conversations, à la détente, mais aussi aux jeux de société, ping-pong et jeux vidéo de foot (sous contrôle, 5 minutes par équipe), le Clac est l'endroit idéal pour les jeunes.

Ce sont 20'101 repas qui ont été servis en 2023, soit 10.5% de plus qu'en 2022 (17'983 repas). Ce service enregistre une hausse de fréquentation par rapport aux années précédentes. La commission du Conseil des élèves chargée de l'évaluation de la qualité des repas, se montre toujours très satisfaite dans ses évaluations régulières.

La fréquentation de la zone pique-nique est variable mais en hausse.

La cantine du PAM est restée ouverte aux élèves de 7P et 8P qui dépendent de l'ASICOVV, en dépit de leur départ du PAM2 pour le bâtiment des Chavannes 1, à la rentrée 2023. Le partage des frais est toujours régi par la même convention.

Le coût net de l'accueil de midi, pour l'ensemble de l'année, se monte à CHF 226'000.-. Ce montant est en augmentation par rapport aux années précédentes en raison d'une augmentation de la prise en charge des élèves (surveillance au Clac et bibliothèque).

Coût net de l'horaire continu	
2020	CHF 185'808.- (6 semaines de fermeture en raison de la pandémie)
2021	CHF 202'869.-
2022	CHF 230'600.- augmentation liée à la prise en charge des élèves (surveillance au CLAC et à la bibliothèque)
2023	CHF 226'00.- légèrement inférieur face au budget prévu (CHF 264'200.-)

### Service dentaire

L'ASICoPe continue à utiliser les services de la clinique Ardentis située à Cossonay.

Le coût reste inchangé, soit CHF 12.09 par élève.

### Service médical

La doctoresse Aurore Varone continue son activité de médecin scolaire de l'ASICoPe.

### Camps, activités culturelles et sportives

Les camps de ski et les voyages d'études se sont déroulés sans encombre. Les voyages d'études peuvent se réaliser à l'étranger, à condition de ne pas utiliser l'avion. Les transports se font en train ou en bus.

Le budget 2023 a été respecté pour la mise sur pied de six camps de ski et de sept voyages d'étude.

### Piscine

Les élèves continuent leurs cours de natation à la piscine du complexe des Chavannes, à raison de dix périodes de quarante-cinq minutes par année.

Les élèves, participant à des voyages d'études au bord de la mer, doivent réussir un test pour avoir l'autorisation de se baigner.

### Coût de l'élève ASICoPe

En 2023, le coût de l'élève se monte à CHF 4'372.80, contre un montant budgété à CHF 4'767.09.

Coût de l'élève ASICoPe	
2020	CHF 3'481.00
2021	CHF 4'173.09
2022	CHF 4'225.34
2023	CHF 4'372.80

## 13.2 ASICOVV - ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE COSSONAY VEYRON-VENOGE

### Gestion

Le Conseil intercommunal a siégé à deux reprises.

Le Comité de direction s'est réuni à dix-huit reprises. En plus des sujets récurrents, l'arrivée de nombreux nouveaux élèves à Cossonay a dû être organisée.

Le Comité de Direction est resté stable cette année, il n'y a eu ni départ ni arrivée. Mme Pisani Ben Nsir et Mme Véronique Grandjean sont toujours respectivement secrétaire et boursière de l'ASICOVV.

Pour l'année scolaire 2023-2024, l'ASICOVV accueille 873 élèves, contre 815 en 2022, soit une augmentation de 7% d'élèves de 1P à 8P (âgés de 4 à 12 ans), sur neuf sites scolaires. Ce flux continue à augmenter.

Ces élèves proviennent de onze communes: Chavannes-le-Veyron, Cossonay, Cuarnens, Dizy, Gollion, Grancy, La Chau, L'Isle, Mauraz, Mont-la-Ville et Senarclens.

### Bâtiments scolaires

En raison de l'arrivée de nombreux élèves tant à l'école primaire qu'au secondaire, une nouvelle organisation des bâtiments scolaires a été pensée et réalisée. Cette réorganisation s'est faite en collaboration avec les directeurs des deux établissements et un représentant du Canton.

La vision à long terme est de créer des pôles de scolarité afin de pouvoir optimiser la gestion:

- des transports
- de la cantine
- des périodes de gymnastiques et de piscine

Le complexe des Chavannes (Chavannes 2) regroupe les 1P à 6P. L'immense majorité des élèves du primaire habitant notre Commune est enclassée à Cossonay afin que les parents de fratries ne soient pas confrontés à des horaires différents pour leurs enfants.

En raison de l'augmentation significative du nombre d'élèves, des pavillons scolaires abritant quatre classes, se sont ajoutés au complexe des Chavannes. Ils se situent en bordure de la cour de récréation. Le terrain a été mis gracieusement à disposition par la Commune de Cossonay.

A l'instar des autres classes, ils sont équipés de TV connectées.

Depuis la rentrée scolaire 2023, le bâtiment des Chavannes 1 est dédié aux 7-8P (Cycle d'orientation).

En 2023 il y restait une classe de 3P et une classe de 4P qui seront déplacées en 2024.

L'ensemble du PAM est réservé au secondaire, soit pour les 9-10-11ème.

### Chavannes 1

Afin d'offrir aux élèves les meilleures conditions d'apprentissage, toutes les salles de classes ont été équipées de TV connectées pour la rentrée 2023.

### Vie de l'école primaire

Plusieurs événements ont marqué l'année 2023 :

- La venue de l'écrivain Marc Voltenuer, qui publie des romans policiers pour adultes mais aussi pour enfants, dans les classes de 7P et 8P,
- La création d'un jardin de permaculture pour les classes de 5P et 6P, au printemps 2023,
- Un récital du Petit Chœur, donné le 20 juin au Théâtre du PAM.

### Complexe des Chavannes ou Chavannes 2

Ce nouveau complexe a trouvé son rythme de croisière. Les enseignants et les élèves apprécient particulièrement l'espace, la luminosité et la modernité du bâtiment.

### La cantine

A la rentrée 2023, le nombre d'élèves inscrits était en augmentation. Pour l'année 2023-2024, l'accent est mis sur la prévention du gaspillage alimentaire, avec un programme de sensibilisation adapté aux plus jeunes.

Afin de ne pas surcharger la PAMtine, les élèves du cycle d'orientation (7 et 8 P), continuent de se rendre au RestOPam et à la salle de pique-nique de CossArena.

La salle de rythmique de CossArena leur est toujours réservée comme salle de jeux et de détente.

### La bibliothèque scolaire

La bibliothèque est maintenant totalement équipée et s'est dotée de livres adaptés aux 7P et 8P. Elle est également ouverte durant la pause de midi, afin que les élèves puissent venir s'y installer dans un cadre reposant.

### Les devoirs surveillés

Ils ont lieu à Cossonay et à L'Isle, trois jours par semaine. Sur les deux sites, une quinzaine d'enfants bénéficient de ce service. Les parents ont maintenant la possibilité d'autoriser leur enfant à rentrer à la maison, une fois les devoirs finis.

### Transports scolaires

Le mandat attribué à «MBC» a été reconduit pour une année encore avec une possibilité de prolongation jusqu'au 31 juillet 2026.

Les horaires sont respectés, les transports se passent bien, quelques altercations sans gravité ont été constatées, ne nécessitant pas l'intervention du CoDir.

La société «Microgis» continue de gérer les transports avec efficacité et réactivité.

### Médecin scolaire

Le docteur Raphaël Weinguni poursuit son activité de médecin scolaire.

### Dépistage dentaire

L'ASICOVV est toujours satisfaite de ses deux prestataires, «Ardentis» et la doctoresse Givel.

Le coût du dépistage dentaire reste inchangé, soit CHF 12.09 par élève.

### Patrouilleurs scolaires

Une nouvelle responsable, Mme Céline d'Alessandro, a pris la direction de l'équipe des patrouilleurs, suite au départ de Mme Mizar. L'équipe sécurise le chemin de l'école des enfants. Concrètement, 5 passages sont surveillés 4 fois par jour par un vingtaine de patrouilleurs.

L'ASICOVV prend toujours en charge le 25% des coûts des patrouilles scolaires.

### Comptes

Les comptes sont établis sur la base des charges et des produits scolaires effectifs incombant aux onze communes formant l'association :

- Pour 9'421 habitants au 31.12.2023
- Pour 865 élèves ASICOVV au 31.12.2023

En 2023, le coût par élève se monte à CHF 4'748.20, budgeté à CHF 5'400.40 par élève.

Coût de l'élève ASICOVV	
2020	CHF 4'305.88
2021	CHF 4'061.00
2022	CHF 5'608.90
2023	CHF 4'748.20

# 14. PETITE ENFANCE & JEUNESSE

## 14.1 AJERCO

Le Conseil intercommunal, regroupant vingt-sept communes, s'est réuni deux fois. Le CoDir de l'AJERCO s'est réuni à dix reprises en 2023. Suite à la démission d'un membre du CoDir, Mme Nicole Raymond, Municipale de La Sarraz, en charge de la Petite Enfance, l'a remplacé.

Si le réseau AJERCO est active dans la création de places en pré-et parascolaire, il reste des efforts à fournir. L'augmentation de la population et la transformation des habitudes actives des familles engendrent une demande croissante. Une récente étude de la société «Microgis» a montré que, dans le réseau AJERCO :

- 16,1% des enfants ont un parent au foyer;
- 67,8% des enfants ont des parents actifs à temps partiel;
- 16% des enfants ont des parents actifs à temps complet;
- 83,9% des enfants ont un besoin de garde.

En 2023, de nombreux efforts ont été faits par le réseau AJERCO pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers de la petite enfance: nouvelle grille salariale, 13ème mois pour les AMF.

Cependant, la décision la plus importante a été la création de 44 places en préscolaire avec l'ouverture d'une garderie dans le quartier Nouvelle Terre et la création de 48 places d'UAPE (ouverture prévue le 19 février 2024), ce qui fait un total de 92 place.

Au cours de l'année 2023, les travaux ont été menés à bien pour respecter les dates d'ouverture.

Concernant la vie des structures, une malheureuse inondation a contraint l'AJERCO à fermer les locaux de Croquétoiles durant quelques jours en août. La rentrée scolaire n'ayant pas encore eu lieu, des salles de classes ont pu accueillir les enfants. Cet incident a trouvé un dénouement très rapidement.

### Structures d'accueil préscolaires/parascolaires

#### Accueil préscolaire - Garderie Croquelune

- Nombre de places autorisées: 22
- Nombre d'enfants accueillis: 60

#### Accueil préscolaire - Garderie les Chavannes

- Nombre de places autorisées: 44
- Nombre d'enfants accueillis: 120

#### Accueil parascolaire -UAPE Croquétoiles

- Nombre de places autorisées 1-6P: 48
- Nombre d'enfants accueillis: 124

#### Accueil parascolaire - UAPE Les Bosquets

- Nombre de places autorisées 1-6P: 24
- Nombre d'enfants accueillis: 56

#### Projet - Garderie «Nouvelle Terre»

Le projet d'une garderie de 44 places est en cours de réalisation au sein du complexe immobilier «Nouvelle Terre». Son ouverture est prévue en 2024.

#### Projet - UAPE «Les Laurellles»

Le projet, proposant 48 places, est prévu pour le 19 février 2024.

### «PHOTOGRAPHIE» DE L'OFFRE ET DES BESOINS DE LA COMMUNE DE COSSONAY AU 31 DÉCEMBRE 2023:



## 14.2 LUDOTHÈQUE INTERCOMMUNALE DE LA VENOGÉ

La ludothèque a retrouvé son rythme de croisière depuis la fin du confinement et s’ancre définitivement dans un public familial. L’équipe se compose d’une Responsable et de neuf bénévoles. Au 31.12.2023, la ludothèque enregistrait un total de 118 abonnements, se décomposant comme suit : 38 nouveaux abonnements, 48 renouvellements et 32 abonnements en cours.

Le flux d’entrées/sorties est important, avec 4’469 jeux loués en 2023. Cela représente une moyenne de 450 jeux par mois d’ouverture de la ludothèque, après déduction des semaines de fermeture pour vacances scolaires. La ludothèque proposait au 31.12.2023, 1’561 jeux contre 1’422 au 31.12.2022, soit une augmentation de près de 10%. 204 nouveaux jeux ont été achetés en 2023, ce qui montre un souci constant de renouvellement, puisqu’un « désherbage » de 56 jeux a eu lieu en 2023.

La ludothèque a innové en participant à la « Journée nationale du jeu » le samedi 3 juin à Cossonay. Ouverte à tous, abonnés ou non, habitant(e)s de Cossonay ou des environs, l’après-midi s’est tenu au RestOPAM. Le thème retenu au niveau national était le jeu du « UNO », des tournois par équipe étant organisés. Des sponsors avaient accepté d’offrir des lots (jeux, casquettes, etc.) aux gagnants. Malheureusement, beaucoup d’autres festivals ou activités étaient proposés en extérieur ce jour-là et la météo, particulièrement clémente, n’a pas encouragé les joueurs à venir. Une nouvelle formule sera pensée pour 2024.

La ludothèque était toujours représentée aux soirées des nouveaux habitant(e)s et nouveaux retraité(e)s de Cossonay, Daillens et Penthelaz.

<b>130</b> abonnés en 2022	<b>118</b> abonnés en 2023	=	<b>- 9.24%</b>
<b>1’420</b> jeux à disposition en 2022	<b>1’561</b> jeux à disposition en 2023	=	<b>+ 9.9%</b>

## 14.3 STRUCTURE D’ACCUEIL PARASCOLAIRE COMMUNALE « LA GOÛTINE »

La Goûtine, structure d’accueil parascolaire communale, accueille les enfants de la 5P à la 8P, tous les après-midis après l’école, sauf le mercredi et pendant les vacances scolaires. La Goûtine accueille une dizaine d’enfants par après-midi.

La Responsable et sa nouvelle assistante mettent un point d’honneur à organiser sans cesse de nouvelles activités créatrices et manuelles, ainsi que des sorties, en forêt ou autre afin que les enfants puissent développer des compétences multiples.

En fin d’année scolaire, la Responsable entraîne les enfants à donner le meilleur d’eux-mêmes dans un spectacle créé entièrement par ses soins, du script aux costumes.

## 14.4 AUTRE STRUCTURE

---

### L'ATELIER MAGIQUE

En 2023, la Commune de Cossonay a soutenu le jardin d'enfants «L'Atelier magique» en prenant le loyer à sa charge, le but étant de les aider tout en déchargeant le réseau.

## 14.5 CLAC

---

Le Clac, Centre de Loisirs et d'animation de Cossonay, a trouvé un nouveau souffle avec l'arrivée de deux co-responsables fin 2022. Il se renouvelle petit à petit avec quelques ouvertures pendant les vacances et des activités en extérieur.

Afin d'offrir des activités aux jeunes pendant les vacances, le Clac a ouvert la première semaine de janvier, ainsi qu'à Pâques, avec deux ouvertures.

Le Clac a innové en proposant aux jeunes des activités en extérieur, la première et la dernière semaine des vacances d'été. Bowling, laser game, et activités à «Lausanne sur mer» étaient proposés. Par ailleurs, deux soirées « grillades » furent organisées sur le site du Clac.

Ces propositions témoignent de l'implication et de la motivation des animateurs, qui désirent enclencher une dynamique de suivi des jeunes, ainsi que de leur souhait de leur proposer des activités afin qu'ils ne soient pas désœuvrés pendant les vacances. En revanche, les jeunes expriment leur besoin d'avoir des activités à Cossonay pour l'instant.

La fréquentation est en augmentation avec vingt/vingt-cinq jeunes qui viennent pour l'après-midi «sport» du mercredi et qui restent pour la fin d'après-midi.

La fréquentation de l'accueil du soir fluctue en fonction de la saison, mais se situe à un niveau très satisfaisant.

## 14.6 LA PAMTINE

---

La PAMtine s'est, tout comme le Clac, approprié son nouveau lieu dans le complexe des Chavannes 2.

Les élèves des deux classes de la «Fondation de Vernand» viennent maintenant y prendre leur repas avec les enfants de l'école obligatoire. Ainsi, ils partagent non seulement le lieu mais aussi les mêmes tables et, petit à petit, des liens se créent entre eux. C'est un beau succès pour l'école inclusive.



## 15. INTÉGRATION & CULTES

### 15.1 COURS DE FRANÇAIS

Les cours de français sont toujours très appréciés des personnes de nationalité étrangère installées à Cossonay et environ. Le Bureau Cantonal de l'Intégration octroie une subvention à la Commune de Cossonay, qui permet ainsi de proposer le cours à CHF 220.-/par an (CHF 200.- + CHF 20.- de frais d'inscription) au lieu de CHF 260.-/par an.

En 2023, quarante-huit personnes ont bénéficié des cours de français, du niveau A0 à B1.

2022	2023
43 personnes	48 personnes

### 15.2 CULTES

Les trois représentants de la religion chrétienne, la Pasteure réformée, le Pasteur de l'église évangélique et le curé catholique, ont maintenant trouvé leurs marques et forment un trio remarquable d'œcuménisme et de volonté de travailler ensemble. Chaque année, chacun participe à la fête paroissiale de l'autre et quelques évènements, comme la semaine de l'unité des chrétiens, sont organisés en commun.

Le temple de Cossonay devient chaque année un peu plus le lieu de culte de tous les Protestants de l'Eglise Réformée en raison de la fermeture progressive des autres lieux. En outre, depuis l'installation du nouvel orgue, de nombreux concerts ont lieu régulièrement.

L'église catholique s'est enrichie de nouveaux paroissiens en 2023, avec l'arrivée de jeunes familles sur le territoire de la Commune.

La rénovation de l'église de La Sarraz progresse bien, les extérieurs sont presque terminés.

L'église catholique et la cure auront également besoin de rénovations : les fenêtres devront être changées. Une étude est actuellement en cours.

L'église évangélique a trouvé son rythme dans ses nouveaux locaux, et son jeune Pasteur organise de nombreuses activités culturelles avec dynamisme.

### 15.3 ACTION PARRAINAGE VENOGÉ

L'équipe d'Action Parrainage a continué son travail d'aide à l'intégration des réfugiés et immigrés dans la région. Un membre a démissionné et une Municipale de La Sarraz est venue le remplacer. Malheureusement, cette personne n'est restée que quelques mois. Action Parrainage a également accueilli en son comité, la Diacre Catherine Novet, qui anime les ateliers «Arc-en-Ciel» à Penthelaz.

Le dimanche 27 août, une invitation à la «Rencontre» et au «Partage des richesses de nos diversités» a été organisée à CossArena. Pour la première fois, des réfugiés ukrainiens participaient à la Journée d'Action Parrainage. Des mets de tous les continents, des animations, de la musique et des jeux furent partagés par les parrains et les parrainés. Cette journée, très conviviale, fut un succès.

Le local de la Rue des Laurelles, désormais appelé « boutique MB » ouvre maintenant ses portes à tous les réfugié(e)s et migrant(e)s de la région.

Quelques chiffres au 31 décembre 2023:

**39** parrains et marraines  
dont **8** couples

**39** parrainés adultes,  
**39** enfants et **6**  
jeunes (mineurs non  
accompagnés)

**13** familles ou adultes d'Erythrée,  
**5** de Syrie, **2** d'Afghanistan, **1** du  
Kosovo, **1** de Guinée, **1** du Kenya,  
**1** de Côte d'Ivoire et **1** d'Ethiopie

## 16. AFFAIRES CULTURELLES

### 16.1 THÉÂTRE DU PRÉ-AUX-MOINES

En 2023, la vie du Théâtre a été rythmée par des moments phares, dirigée vers des publics très différents. Il a également confirmé la haute valeur ajoutée qu'il apporte à l'offre culturelle de la Commune. Une trentaine de spectacles a été programmé. Le ballet «Béjart» est revenu, signe de l'excellence de la qualité d'accueil des artistes et de l'intérêt du public.

Originaire de Saint-Prex, le festival «Découv'Rire» a élu domicile au théâtre de Cossonay. Il y a donné sa première édition fin septembre 2023, qui fut un succès. Sa vocation est de mettre en valeur de jeunes humoristes.

Le public affectionne toujours l'ambiance festive et décontractée des deux bars. Des sorties d'entreprise sont maintenant organisées au théâtre et ce public ciblé se mêle aux spectateurs.

«Arts en Scène» est un concept innovant, offrant une interaction entre l'école primaire et le théâtre. Les élèves sont invités à découvrir in situ tous les métiers liés au monde du spectacle. A cette occasion, les enfants découvrent des métiers inconnus et les professionnels peuvent apprécier la transmission de leur passion aux jeunes.

Le Théâtre en quelques chiffres:

En 2023, **31 représentations** ont été données, pour **8'600 spectateurs** (à noter que pour les spectacles du Pendrillon, la jauge est à 110 places).

En 2023, le montant de la vente des billets s'élève à **CHF 310'476.95**.

Le Théâtre a reçu, durant la saison 2022-2023, un total de dons de CHF 30'060.- réparti comme suit:

#### L'AstarPam

a versé **CHF 15'000.-** pour le Festival du Pendrillon.

#### L'Etat de Vaud

a versé **CHF 15'000.-** de subvention annuelle.

#### Le Pour-cent culturel Migros

a versé **CHF 5'060.-** pour le Festival du Pendrillon.

### 16.2 LA S.A. DU CINEMA DE COSSONAY

Le défi de l'année 2023 consistait à relancer l'intérêt du public pour le cinéma. La célèbre institution de Cossonay a continué à proposer une large gamme de films, de genres très différents, afin de drainer un public varié. Cette année a été marquée par le retour de plusieurs blockbusters, «Indiana Jones» ou «Mission Impossible», qui ont encouragé les spectateurs à revenir au cinéma.

En outre, le gérant du cinéma cherche à mettre en valeur les atouts de la salle en la louant à des entreprises. Le CHUV a par exemple loué le cinéma toute une journée pour des conférences. Le Conseil d'Administration a validé l'achat de matériel afin de permettre de futures locations à des amateurs de jeux vidéo sur grand écran.

Le partenariat avec l'Association des Amis du Cinéma de Cossonay (AACC) continue et se renforce. La soirée annuelle de l'AACC, dédiée à Elton John a eu un énorme succès et a fait salle comble.

La tentative de remettre en place des entractes lors des blockbusters s'est révélée peu fructueuse, les spectateurs ayant pris l'habitude d'acheter leurs boissons, leurs confiserie/glaces, avant le début du film. Le partenariat avec une société de Bubble Tea s'est terminé en raison d'une faible demande. L'accent est toujours mis sur les produits régionaux. Ainsi une palette de glaces locales aux parfums exotiques est maintenant proposée et rencontre un franc succès. Le chiffre d'affaires du bar est légèrement remonté, sans toutefois retrouver le niveau d'avant Covid.

La possibilité d'imprimer les bons de réduction de CHF 5.- depuis le site internet du cinéma a permis un accès plus aisé et ces réductions sont largement utilisées. A la fin 2023, le stock est arrivé à épuisement.

L'année 2023 a également été marquée par la décision d'organiser une fête pour célébrer le cinéma qui aura lieu le samedi 23 novembre 2024.

#### La Lanterne Magique et la Petite Lanterne

La Lanterne Magique, club de cinéma pour les 6-12 ans, affiche complet lors de ses séances, avec près de 140 enfants. Malgré son succès, ce club peine à trouver des bénévoles. La petite Lanterne, dédiée aux 4-6 ans, rencontre également un franc succès. Cossonay et les communes alentours tiennent à soutenir cette activité culturelle, très appréciée des enfants.

## 16.3 BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

La bibliothèque attire toujours plus d'abonnés. L'équipe en place, très dynamique, une bibliothécaire et son assistante, ont mis l'accent sur un tournus de livres plus élevé et une présentation des livres jeunesse plus conviviale.

L'interaction avec le jeune public a été mise à l'honneur lors de « La nuit du conte », le 10 novembre 2023. Près d'une vingtaine d'enfants étaient présents avec leurs parents et un dialogue drôle et spontané s'est instauré avec la conteuse.

L'objectif est de poursuivre ce genre d'évènement durant lequel le public peut explorer le domaine de l'imaginaire et qui facilite l'accès à la lecture.

En quelques chiffres:

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Nouvelles inscriptions</b>	<b>62</b>	<b>62</b>	<b>84</b>	<b>113</b>	<b>58</b>
Adulte	17	19	19	21	17
AVS	6	1	6	24	5
Enfant	16	21	33	22	19
Famille (min. 3 personnes)	22	21	26	44	14
Divers	1	0	0	2	3
<b>Lecteurs inscrits à la bibliothèque</b>	<b>562</b>	<b>505</b>	<b>531</b>	<b>607</b>	<b>663</b>
Lecteurs inscrits à e-bibliomedia	50	58	73	91	76
Lecteurs actifs à la bibliothèque (1 prêt minimum au cours de l'année)	282	289	320	329	324
Bons cadeaux utilisés, offerts aux nouveaux habitants	6	0	0	6	4
<b>Documents prêtés</b>	<b>24'609</b>	<b>21'248</b>	<b>28'917</b>	<b>30'301</b>	<b>32'722</b>
Documents prêtés e-bibliomedia	486	460	364	310	439
Prêts en moyenne les mardis	201	191	200	222	242
Prêts en moyenne les mercredis	180	206	238	217	273
Prêts en moyenne les samedis	151	221	185	230	198
Livres au catalogue	11'260	11'864	11'903	12'010	12'457
Livres supprimés (désherbage + échange Bibliomedia)	1'066	817	1'440	1'117	934
Livres mis en circulation (y.c. Bibliomedia + dons)	1'077	1'191	1'101	828	1'207
Livres suggérés par les lecteurs	100	38	45	85	54
<b>Budget</b>	<b>16'000</b>	<b>16'000</b>	<b>16'000</b>	<b>16'000</b>	<b>16'000</b>
Achats effectifs	14'984	15'328	14'682	16'610	16'257
Tarif Bibliomedia (location de livres pour un an)	580	580	580	580	580
Tarif e-bibliomedia (livres numériques)	452.35	452.35	452.35	452.35	452.35
<b>Consultations catalogue en ligne</b>					
Login	1'351	1'889	2'680	10'554	10'914

## 17. SANTÉ PUBLIQUE

La santé publique fait partie des préoccupations prioritaires de la Municipalité. En 2022, le Canton a demandé aux communes de prévoir des Points de Rencontre d'Urgence (PRU), en prévention de potentielles pénuries d'électricité. En 2023, le PRU de Cossonay fut le premier à être validé par le Canton.

2023 a été aussi l'année du démarrage concret du projet d'EMS. La Fondation des Jardins de la Plaine a été choisie par le Canton pour mener ce projet, qui se situera à la Route d'Aubonne, entre les appartements protégés et le complexe des Chavannes. Il prévoit approximativement nonante lits, avec un environnement médical, para-médical et des soins de confort.

Par ailleurs, un jardin thérapeutique et des extérieurs soignés agrémenteront l'établissement pour le bien-être des pensionnaires. Un concours de projet devrait être réalisé en 2024 et l'ouverture est prévue pour la fin 2028 ou 2029.

### 17.1 PLAN CANICULE

---

Le plan canicule a été activé une nouvelle fois au cours de l'été 2023. Une fois en date du 17 août, puis une seconde fois le 23 août.

Des appels téléphoniques et des visites par les ASP ont permis de s'assurer que les seniors arrivaient à préserver leur santé malgré la chaleur.

# 18. BÂTIMENTS COMMUNAUX

## 18.1 TRAVAUX EFFECTUÉS

En plus de la gestion administrative et de l'entretien courant des bâtiments, ces travaux ont été réalisés:

### Bâtiment administratif

Réparation de la chaudière et remplacement de l'échangeur de chaleur de la chaudière. Suite à des problèmes de fuites du chauffage au sol, cinq radiateurs muraux ont été posés et raccordés. De plus, la peinture de la bijouterie a été refaite.

### Maison de Ville

Installation des serrures et du contrôle d'accès « SALTO ».

### Jura-Club

Le projet de pose de panneaux solaires pour rendre le chalet-refuge du «Jura Club» autonome en énergie a été initié. Il intègre également la mise à jour du réseau électrique, l'ajout de prises à divers endroits, que ce soit pour la recharge ou l'alimentation d'appareils électroniques ou respiratoires ainsi que le remplacement des luminaires existants par du LED.

### Temple

La remise en état des filets anti-pigeons a été finalisée sur la tour du clocher. Une restauration du système de sonnerie des cloches a été réalisée.

### Hôtel Le Funi

Réparation/entretien des volets, réparation d'une fuite dans la chambre n°1 qui a engendré des travaux de maçonnerie et de peinture. Peinture des chambres n°1 à n°4 au sous-sol.

### Immeubles Rue Neuve

Les échangeurs des chaudières des immeubles n°5 et n°9 ont été remplacés. Entretien, divers travaux d'isolation et de peinture dans plusieurs appartements de la Rue Neuve n°9 ainsi que la peinture de la cuisine au n°7 ont été réalisés.

Pour des raisons d'économie d'énergie, la pose de ferme-portes automatiques a été effectuée sur l'ensemble des portes d'entrée des immeubles.

### Voirie

Installation des serrures et du contrôle d'accès « SALTO ».

Un éclairage extérieur a été installé, la porte d'accès extérieur à la cafétéria a été remplacée pour des questions pratique et énergétique.

### Collège PAM 1

Remplacement des stores.

### Collège PAM 2

Remplacement des stores.

### Collège PAM 3

- Création d'une régie.
- Création d'un accès et de places dédiées aux personnes à mobilité réduite.
- Mise en conformité du tableau électrique arrière scène du théâtre.

### CossArena

Diverses réparations sur les portes métalliques extérieures et les portes en bois intérieures.

### Collège des Chavannes 1

- Raccordement à la fibre optique du bâtiment depuis les Chavannes 2.
- Mise aux normes anti-feu de l'installation informatique.
- Installation de stores intérieures dans les salles de classes, nécessaires suite à la pose de tableaux interactifs dans les salles de classes durant l'été.

## 18.2 INVENTAIRE

Pour mémoire, rappelons que la Commune possède 25 bâtiments, dont voici la liste:

### 4 bâtiments administratifs

où sont logés les services ainsi que des activités liées à l'administration communale: ( **1** ) bâtiment administratif, ( **2** ) Maison de Ville, ( **3** ) dépôt du service Travaux et Voirie, poste de gendarmerie.

### 5 bâtiments scolaires

( **5** ) PAM 1, ( **6** ) PAM 2, ( **7** ) PAM 3 (restaurant, aula, salles de gym, réfectoire militaire, abris PC, ludothèque, le CLAC), ( **8** ) collège des Chavannes 1, ( **9** ) garderie et UAPE situées dans le collège des Chavannes 2 (les autres locaux se trouvant dans ce bâtiment n'appartiennent pas à la Commune).

Quant au PAM 4, il est propriété de l'ASICoPe. (Association scolaire intercommunale de Cossonay et Penthalaz).

La CossArena (ou salle polyvalente), laquelle est décrite ci-après, est également utilisée par les écoles.

### 7 bâtiments d'habitation

( **10** ) Rue Neuve 5, 7, 9 et 11, ( **11** ) Place de la Tannaz 4, ( **12** ) Rue de la Placette 13 (Petit Collège) et ( **13** ) Chemin des Prés-du-Dimanche 4, auxquels il faut additionner deux appartements situés dans les bâtiments scolaires.

### 4 bâtiments destinés aux activités de loisirs et des sociétés locales

( **14** ) L'Espace Alfred Landry, ( **15** ) le bâtiment de la zone sportive « En Marche », ( **16** ) le chalet-refuge du Jura-Club, ( **17** ) la cabane des bûcherons.

### 1 salle polyvalente

( **18** ) CossArena. Ce bâtiment comprend deux salles de gym, une salle de rythmique, un mur de grimpe, un réfectoire et la Goûtine.

### 1 hôtel

( **19** ) Hôtel Le Funi.

### 1 église

( **20** ) Temple (Eglise St-Pierre et St-Paul).

### 2 parkings couverts

Parking « Les Chavannes » en copropriété avec les Retraites Populaires et le parking de la salle polyvalente (CossArena). Ces deux parkings sont gérés par la société « PMS Parkings SA ».



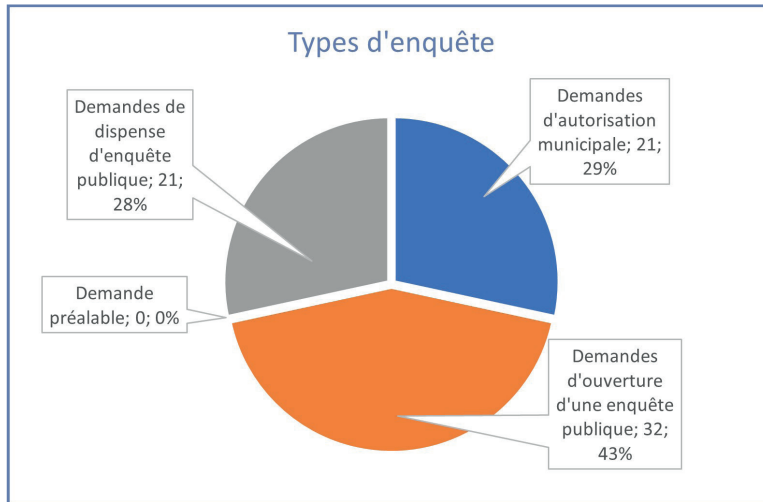
- |   |                                  |
|---|----------------------------------|
| ( 15 ) Bâtiment de la zone sportive "En Marche" : | GPS - 46°36'38.0"N 6°29'44.3"E   |
| ( 16 ) Chalet-refuge du Jura-Club :               | GPS - 46°38'04.39"N 6°20'56.89"E |
| ( 17 ) Cabane des bûcherons :                     | GPS - 46°37'34.2"N 6°29'30.0"E   |

Plan de situation des bâtiments communaux, échelle 1:5 000, au 07.05.2024.  
 Source: Commune de Cossonay, Service Technique Communal

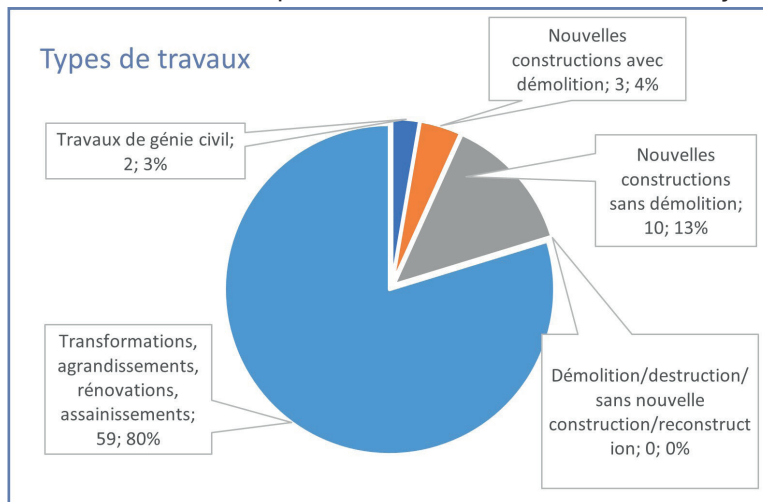
# 19. POLICE DES CONSTRUCTIONS

## 19.1 DOSSIERS TRAITÉS EN 2023

En 2023, 74 dossiers ont été enregistrés par le Service technique communal.

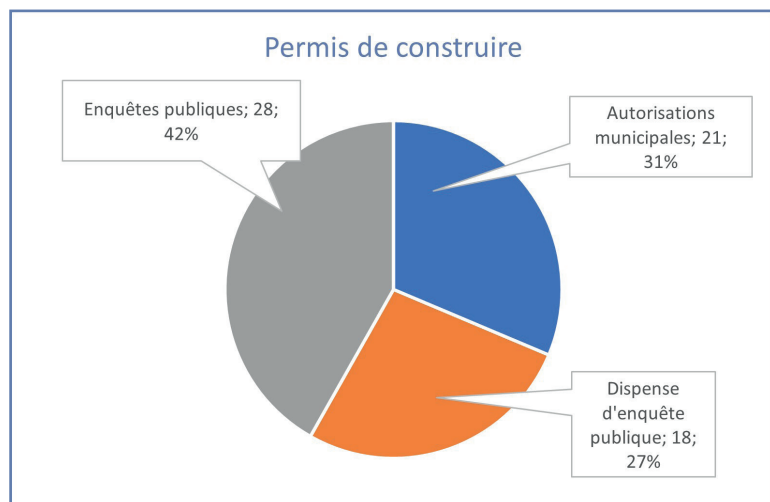


Les types de travaux relatifs aux demandes parvenues à la Commune de Cossonay sont les suivants:



En 2023, 67 permis de construire ont été délivrés et sont répartis selon les catégories suivantes:

Au cours de l'année, 56 contrôles techniques sur les chantiers ont été réalisés et 45 visites permettant la délivrance de permis d'habiter et d'utiliser ont été effectuées.





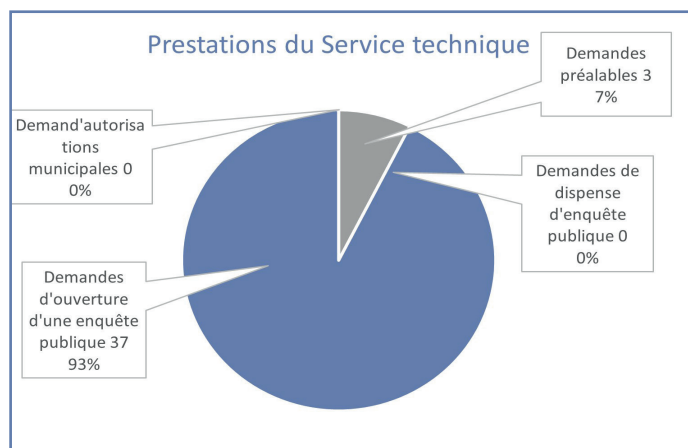
## 19.2 POSE DE CAPTEURS SOLAIRES

Comparatif des équipements (communaux et propriétaires privés):

2021	2022	2023	
<b>13'853 m<sup>2</sup></b>	<b>14'838 m<sup>2</sup></b>	<b>15'072 m<sup>2</sup></b>	<b>soit une augmentation de + 234 m<sup>2</sup></b> de capteurs solaires (photovoltaïques) <b>+ 47 m<sup>2</sup></b> de capteurs solaires (thermiques) <b>en 1 an</b>
de capteurs solaires (photovoltaïques)	de capteurs solaires (photovoltaïques)	de capteurs solaires (photovoltaïques)	
<b>+</b>	<b>+</b>	<b>+</b>	
<b>1'031 m<sup>2</sup></b>	<b>1'031 m<sup>2</sup></b>	<b>1'078 m<sup>2</sup></b>	
de capteurs solaires (thermiques)	de capteurs solaires (thermiques)	de capteurs solaires (thermiques)	

## 19.3 DOSSIERS DES AUTRES COMMUNES

En 2023, le nombre de communes bénéficiant des prestations du Service technique communal s'élevait à treize et quarante dossiers ont été traités dans ce cadre.



## 19.4 COMMISSION CONSULTATIVE EN MATIÈRE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

La commission consultative en matière d'architecture et d'urbanisme (CCAU) est présidée par M. Claude Moinat, Municipal. Elle est chargée d'étudier les projets situés en Vieille Ville ou dans le hameau d'Allens. Elle traite également les projets concernant des bâtiments classés. La CCAU est composée des membres suivants:

- M. Laurent Olivier, urbaniste;
- Mme Sophie Vautier-Dreier, notaire;
- M. François Golay, ancien Conseiller communal;
- M. André Besançon, représentant l'Association de la Vieille Ville;
- Mme Gabrielle Cretegnny, représentant le hameau d'Allens;
- M. Gaël Girardet, architecte;
- M. Christian Pouly, archiviste communal.

M. Raymond Ramoni, qui en était membre depuis sa création, s'est retiré et Mme Sophie Vautier-Dreier a repris sa place. MM. Christophe Leuenberger, responsable du Service technique communal, et Pierre Mermoud, collaborateur au sein du même service, participent également à ces séances.

La CCAU s'est réunie à quatre reprises en 2023 et a traité six dossiers.

## 20. INFORMATIQUE

### 20.1 INFRASTRUCTURE

---

Le bâtiment de la Voirie a été connecté au réseau principal de la Commune.

Un ordinateur portable a été fourni par la Commune au bureau du Conseil communal, afin que les logiciels SunVote (système utilisé durant les séances du CC) & SuisseVote (utilisé pour les votations cantonales et fédérales) puissent être configurés. Ce PC a été installé par un prestataire afin que la sécurité ainsi que le suivi des mises à jour soient effectués selon les normes communales en vigueur. N'étant pas connecté au réseau communal, le bureau du Conseil n'a donc pas accès à l'infrastructure communale.

### 20.2 LOGICIELS

---

Le logiciel «XpertMeeting», utilisé pour les séances de Municipalité depuis de longues années, a été remplacé par un nouveau logiciel «eSeance». Ce dernier est plus adapté aux besoins actuels de l'administration et de la Municipalité.

### 20.3 TÉLÉPHONIE

---

Le personnel de la Voirie ainsi que celui des Bâtiments ont été équipés de téléphones portables professionnels pour des raisons pratiques et de sécurité. Jusqu'à ce jour, ils utilisaient leurs téléphones privés

# 21. DÉFENSE INCENDIE & PROTECTION CIVILE

## 21.1 SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS RÉGION VENOGÉ (SDIS)

### Gestion

Le CoDir est présidé par M. Roger Daniel Simon et M. Jean-Claude Challet, Municipal, est membre du CoDir. Le boursier communal, M. Raphaël Becher, occupe également la fonction de boursier du SDIS.

Le Comité de direction a tenu huit séances en 2023. A cela s'ajoutent les séances pour établir le budget, boucler les comptes, préparer et participer aux assemblées générales.

### Protection et interventions

Né le 1er janvier 2012, le SDIS défend vingt-sept communes, représentant environ 27'000 habitants au total. Ces localités font toutes partie de l'ancien district de Cossonay et représentent une surface de 15'200 hectares.

350 sapeurs-pompiers volontaires, femmes et hommes, forment le SDIS. Deux sapeurs-pompiers permanents à 100% complètent l'effectif.

### Sorties 2023

- 284 sorties ont été comptabilisées en 2023 (260 alarmes, 24 services préventifs), soit 2'500 heures d'intervention. Ce sont 77 sorties de plus qu'en 2022 (+ 64 alarmes et + 13 services préventifs).
- 24 services préventifs ont été effectués en 2023: 14 services durant la Fête nationale, 4 services durant le Venoge Festival, 6 autres services (Tour de Romandie, Dub the Wood, concerts, etc.).
- Les interventions pour des pollutions ont diminué de 4 cas en 2023, pour atteindre 40 sorties au total. Les missions concernaient en grande partie des écoulements d'hydrocarbures sur la chaussée, à la suite de défauts techniques ou d'accidents de la circulation.
- 25 alarmes sur le secteur ont eu lieu sans la participation du SDIS Région Venoge (22 pollutions sur des zones étendues et 3 pionniers (désincarcérations). Ces 25 cas ont été assurés par le SDIS Lausanne-Epalinges (SPSL) et le SIS Morget.

### Répartition des interventions

	2021	2022	2023
Alarmes techniques	70	57	108
Feux	45	48	36
Inondations Alarmes dégâts d'eau	58	25	41
Pollutions, DCH, ABC	36	44	40
Assistances / sauvetages	29	20	35
Services préventifs	10	11	24
Pionniers	2	2	3

Pour mener à bien ses missions et son fonctionnement courant, le SDIS possède:

<b>32 véhicules</b> 10 poids lourds   22 légers  stationnés dans les différentes casernes ou locaux de la région	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	<b>207 sorties effectuées</b>  196 alarmes 11 services préventifs	<b>284 sorties effectuées</b>  260 alarmes 24 services préventifs

Les interventions ont représenté des milliers d'heures de formation et d'intervention.  En 2023, 38'129 heures de permanence ont été comptabilisées.  <b>Ce qui représente un total de 56'000 heures de service.</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	<b>45 interventions</b> pour des feux	<b>48 interventions</b> pour des feux	<b>36 interventions</b> pour des feux

#### Localisation des alarmes

Cossonay	52	Dizy	7
Penthalaz	50	Pompaples	6
Penthaz	33	Moiry	5
La Sarraz	20	La Chaux	4
Eclépens	19	Boussens	3
Vufflens-la-Ville	17	Chevilly	3
Daillens	13	Cuarnens	3
Mont-la-Ville	12	Lussery-Villars	2
Mex	11	Chavannes-le-Veyron	1
Gollion	10	Ferreyres	1
L'Isle	8	Grancy	1
Orny	8	Mauraz	0
Sullens	8	Senarclens	0
Bournens	7	Hors secteur*	5

#### Coût par habitant

<b>Budget 2023</b>	<b>Comptes 2022</b>
<b>CHF 30.23</b>	<b>CHF 29.82</b>
<b>La part de la Commune à cette organisation se monte à CHF 142'285.93</b>	

\* Echallens (2), Aigle, Bavois & Vétroz (VS)

## 21.2 ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE (ORPC)

### Composition du CoDir (comité de direction)

Christian Franco - Président | Denges

Olivier Jeanneret - Vice-président | Tolochenaz

Laurent Pellegrino - Membre | Morges

Claude-Alain Cavigioli - Membre | Apples

Eric Hostettler - Membre | L'Isle

Mary-Laure Etienne - Membre | La Chaux

Jean-Marc Schlaeppi - Membre | Etoy

### Organisation

Le Lieutenant-Colonel Laurent Sunier, Commandant de bataillon de l'ORPC District de Morges, gère le commandement de la région depuis 2022.

Voici les principales actions qui ont été menées par l'ORPC District Morges, en 2023:

- test des sirènes;
- contrôles périodiques des abris privés;
- divers cours de répétition et de spécialistes tout au long de l'année;
- 22 mai: délestage autoroutier suite accident mortel sur A1 entre Nyon et Coppet;
- visites des PRU (point de rencontre d'urgence);
- test Blackout à l'échelle 1/1;
- 17 août: déclenchement du plan canicule, épisode 1, puis le 23 août, déclenchement du plan canicule, épisode 2;
- 9 novembre: réseau CFF paralysé entre Lausanne et Genève. 42 bus ont été engagés pour assurer les services de substitution;
- 13 décembre: pluies diluviennes, soutien au SIS Morget.

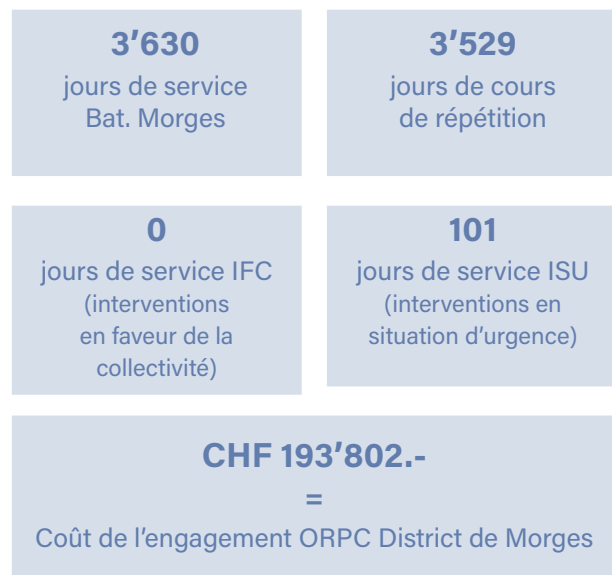
### Liens avec la crise énergétique

Dès début octobre, le climat en lien avec les crises énergétiques a fortement impliqué l'ORPC dans des travaux préparatoires afin de garantir la meilleure prestation possible pour tous les citoyens et les partenaires si ce type d'événements venait à se produire.

Il y a eu de nombreuses réflexions à mener en rapport avec l'acquisition de matériel et le développement de façons de procéder sans devoir compter sur l'informatique et l'électricité afin de pouvoir garantir en urgence l'alarmabilité, sans électricité ni téléphone, des astreints en cas d'événements majeurs.

En collaboration avec la Préfecture, l'ORPC a été un appui pour les communes afin de répondre à leurs questions en lien avec cette thématique et plus particulièrement les PRU. Des concepts d'intervention ont également été créés et les cadres ont été formés à réagir à cette menace.

### Quelques chiffres annuels:



### EFFECTIFS DE LA PCI

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la nouvelle loi sur la Protection de la Population et la Protection civile (LPPCi) est entrée en vigueur. Elle avait déjà eu un impact important sur la perte des effectifs entre les années 2021 et 2022 avec une diminution de 238 astreints.

### Effectifs au 31 décembre 2023: 408

En tenant compte des nouvelles recrues intégrées, le contingent au 01.01.2024 sera de 388 astreints répartis selon la composition suivante:

- Officiers 30
- Sous-officiers 38
- Soldats 320

### Dispositions pénales

Malheureusement, l'ORPC doit chaque année avertir ou dénoncer des astreints qui ne respectent pas la procédure en matière de livret de service ou de convocation.

## 22. SPORTS

### 22.1 ACTIVITÉS SPORTIVES

Les activités sportives, toujours en augmentation, montrent un réel engouement de la part des habitants.

En 2023, deux manifestations sportives se sont déroulées en extérieur sur la zone du PAM:

- le tournoi de basket 3x3 organisé par le BBC. Il a attiré de nombreuses équipes et spectateurs: 228 joueurs inscrits pour 62 équipes et 164 matchs organisés sur une seule journée.
- l'Omnium cyclocross qui a réuni environ 230 participant(e)s. Cette épreuve est réputée puisqu'elle a accueilli M. Pascal Richard, champion olympique et 2ème Master 3. Plusieurs enfants de champions cyclistes de haut niveau ont participé afin d'entrer dans le monde de la compétition de haut niveau.

Par ailleurs, le Conseil communal a accepté le Préavis Municipal N°11/2023 accordant un crédit de CHF 130' 000 au comité d'organisation chargé d'accueillir une étape du Tour de Romandie au printemps 2025.

### 22.2 CLUBS SPORTIFS

Les différents clubs et groupements sportifs de Cossonay utilisent régulièrement les installations communales, que ce soit dans la zone sportive « En Marche», les salles de sport du PAM 3 et celles de CossArena pour leurs différents entraînements ou matches.

Ces espaces sont aussi utilisés pour l'organisation de diverses manifestations à but lucratif telles que des repas de soutien, soirées annuelles, lotos, courses, etc.

### 22.3 BOXUP

Installée durant l'été à proximité de la zone en tartan du Pré-aux-Moines, une station (développée par la société «BoxUp» à Renens) offre la possibilité aux utilisateurs du terrain de sport du Pré-aux-Moines de bénéficier gratuitement et sur inscription préalable (via une application spécifique) de matériel pour la pratique de cinq sports différents:

- Basketball
- Pingpong
- Football
- Street Racket
- Mölkky (bowling finlandais)

### 22.4 ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU CAMPING DE LA VENOGUE (AIPCV)

Le Conseil intercommunal de l'AIPCV, dont fait désormais partie Mme Florence Texier-Claessens suite au départ de M. Zufferey, s'est réuni à deux reprises en 2023.

Le camping est maintenant clôturé par de grands portails afin d'empêcher le camping sauvage pendant l'hiver. La réfection de la cuisine du restaurant est terminée et celle du toit est en bon avancement. Des panneaux photovoltaïques ont été posés.

Le 3 juin, la piscine a fêté ses 60 ans. La journée était entièrement gratuite et diverses animations ont été proposées. Grâce au sponsoring, la journée s'est auto-financée.

En 2023, la charge pour la Commune de Cossonay s'est montée à CHF 68'247.95, ce qui représente un montant de CHF 15.78 par habitant.

## 22.5 ASSOCIATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DES CHAVANNES (ASPIC)

Le CoDir, dont est membre M. Jean-Claude Challet, s'est réuni à neuf reprises pour traiter de l'exploitation courante de la piscine et a présenté deux préavis au Conseil intercommunal, celui des comptes et celui du budget.

### Ressources humaines

Le personnel engagé par l'ASPIC correspond en 2023 à 10.65 ETP (équivalents temps plein), répartis comme suit:

- 1 Directeur (100%)
- 1 Directeur adjoint (100%)
- 10 personnes fixes (de 10 à 100%)
- 2 personnes fixes à la cafétéria (50%)

Des auxiliaires sont appelés pour les remplacements divers à hauteur de 45% (environ 15 personnes).

### Statistiques de fréquentation

L'année 2023 fut une année riche en fréquentation (publics, clubs, écoles, etc.). L'ASPIC a dû répondre à la demande en augmentant certaines offres.

La fréquentation s'est élevée à 66'527 passages contre 58'000 en 2022.

- **Ecole de natation** 445 ventes
- **Cours privés** 241 ventes
- **Cours fitness/aqua** 106 ventes d'abonnements, 108 ventes de cartes 11 cours, 983 ventes de cours à l'unité
- **Cours Masters** 33 ventes (nageurs)
- **Cours Mermaiding et Apnée** 71 ventes de cours unitaire et 22 ventes d'abonnement
- **Cours barboteurs/bébés nageurs** 35 vente de «cartes 12 cours» et 474 ventes unitaires
- **Entrées et abonnements** 13'635 ventes (titre unitaire, 12 entrées, abonnement 6 et 12 mois)

### Prestations

La piscine des Chavannes a pu accueillir différents publics, proposer et encadrer des activités variées et motivantes:

- accueil du public scolaire (deux établissements primaires et un établissement secondaire et Fondation de Vernand);
- école de natation pour les plus petits et cours privés et semi-privés pour les plus grands et les aînés;
- aquagym tonique et douce;
- rééducation par physiothérapie;
- partenariat associatif avec divers clubs;
- location des lignes d'eau à des prestataires externes.

### Manifestations publiques en 2023

- La Société Suisse de Sauvetage - formation pour les futurs Experts de la Région Romande;
- Les Championnats Suisses de waterpolo et autres matches, tournois, championnats;
- Les cours EAD, examen pour les futurs moniteurs J&S;
- Des tests de pistes pour la sélection des futurs poloïstes;
- Un tournoi d'aqua volley;
- Sans compter de nombreuses locations de différents clubs de waterpolo et de natation, louant régulièrement le bassin nageurs, hors période public.

### La Cafétéria (la Vague)

Afin de pomouvoir la cafétéria, durant les mois de juin et de juillet, un petit festival culturel (musique, improvisation, animations diverses) a été organisé par une partie de l'équipe. Il a eu beaucoup de succès et sera reconduit en 2024.

Pour plus d'informations: [www.aspicoss.ch](http://www.aspicoss.ch)

## 23. LEXIQUE DES ABBRÉVIATIONS

ANF	Affichage numérique Frontal
ASPIC	Association Intercommunale de la Piscine des Chavannes
BAMO	Bureau d'assistance à maîtres d'ouvrage
CCAU	Commission consultative en matière d'architecture et d'urbanisme
CDRAS	Conseil des régions d'action sociale
Clac	Centre de Loisirs et d'animation de Cossonay
CoDir	Comité de direction
COFIL	Comité de Pilotage
COSEDEC	Coopérative Romande de sensibilisation à la gestion des déchets - propriété des périmètres de gestion
CPS	Conseil de politique sociale
CSR	Centre social régional
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale
LOF	Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale
LPMI	Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel
LPPCi	Loi sur la Protection de la Population et la Protection civile
LPrPnp	Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysage
LUP	Logements d'utilité publique
MBC	Transports de la région Morges-Bière-Cossonay
MCAH	Musée cantonal d'archéologie et d'histoire
OFS	Office fédéral de la statistique
ORPC	Organisation régionale de protection civile
PACom	Plan d'affectation communal
PCS	Participation à la cohésion sociale (anciennement Facture sociale)
PECC	Plan énergie et climat communal
PET	Planification énergétique territoriale
PGD	Plan cantonal de gestion des déchets
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PRU	Point de Rencontre d'Urgence
SCRIS	Service Cantonal de Recherche et d'Information Statistique
SDIS	Service de défense incendie et secours
STC	Service Technique communal
TL	Transports publics lausannois
TSP	Travailleur Social de Proximité
USSP	Union Suisse des Services des Parcs et Promenades
UVTD	Usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets



## 24. CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

vu le rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2023 (n° 07/2024),

- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

- d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2023 et de lui en donner décharge.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique  
V. Induni



La Secrétaire  
B. Barraz

**COMMUNE DE COSSONAY  
RUE NEUVE 1  
CASE POSTALE 31  
1304 COSSONAY**

-

021.863.22.00

SECRETARIAT@COSSONAY.CH